



Sustainable  
*Eel* Group

# La norme SEG

Un code de conduite pour un secteur de  
l'anguille responsable



## La norme SEG

### Versions émises

Version No.	Date	Description de la modification
1	Novembre 2010	Version initiale avant les pilotes
2	Janvier 2011	Amendements à la suite de plusieurs projets pilotes
3	13 mai 2011	Modifications de la norme à la suite de nouveaux projets pilotes
4	15 Nov 2012	Ajout d'une section sur la traçabilité, modification de la norme
5	21 juin 2013	Examen de toutes les composantes de la norme, nouveau projet préparée pour examen.
5.1	17 octobre 2016	Mise à jour pour tenir compte des changements apportés au site web SEG as.org au lieu de de.com
5.2	25 novembre 2016	Suppression du lien vers un document existant
6.0	Juin 2018	Révision substantielle sur 12 mois et consultation étendue des parties prenantes
6.0a	20 décembre	Révisions mineures suite aux commentaires des évaluateurs
6.1	Juillet 2022	Révisions mineures suite au retour d'information
7.0 projet 1	Juin 2023	Examen substantiel quinquennal - projet 1 pour consultation
7.0 projet 2	juillet 2023	Ajout à la composante 4 pour le commerce en dehors de l'UE

Cette norme est la propriété du groupe Sustainable Eel.

Droit d'auteur :



Version 7.0, projet  
2

Pour plus d'informations, veuillez consulter [www.sustainableeelgroup.org](http://www.sustainableeelgroup.org)

Ou contactez-nous à l'adresse suivante [standard@sustainableeelgroup.org](mailto:standard@sustainableeelgroup.org)

Adresse du siège social : Wetlands International - European Association

Mundo J, Rue de l'Industrie 10, 1000,  
Bruxelles, Belgique.

<b>Table des matières</b>	<b>Page</b>
<b>1. Applicabilité et responsabilité</b>	<a href="#"><u>4</u></a>
<b>2. Le groupe "Anguille durable" - notre objectif</b>	<a href="#"><u>4</u></a>
<b>3. Objectif de la norme</b>	<a href="#"><u>4</u></a>
<b>4. Champ d'application</b>	<a href="#"><u>5</u></a>
<b>5. La durabilité et l'anguille européenne</b>	<a href="#"><u>5</u></a>
<b>6. Autres normes et ISEAL</b>	<a href="#"><u>11</u></a>
<b>7. Processus de développement</b>	<a href="#"><u>12</u></a>
<b>8. Amélioration continue</b>	<a href="#"><u>12</u></a>
<b>9. Fonctionnement de la norme</b>	<a href="#"><u>12</u></a>
10.1 Structure	
10.2 Composants	
10.3 Méthodologie	
<b>10. L'étalon</b>	<a href="#"><u>17</u></a>
• Composant 1 - Exigences de base	<a href="#"><u>17</u></a>
○ Engagement en faveur de la légalité	
○ Commerce d'anguilles d'origine responsable	
○ Traçabilité	
• Composante 2 - Pêche à la civelle	<a href="#"><u>21</u></a>
• Composante 3 - Pêche à l'anguille jaune et argentée	<a href="#"><u>28</u></a>
• Volet 4 - Achat et commerce d'anguilles	<a href="#"><u>30</u></a>
• Volet 5 - Élevage d'anguilles	<a href="#"><u>34</u></a>
• Composant 6 - Réapprovisionnement	<a href="#"><u>38</u></a>
• Composante 7 - Transformation, fournitures de gros et de détail	<a href="#"><u>39</u></a>
<b>11. Assurance</b>	<a href="#"><u>40</u></a>
<b>12. Mesures</b>	<a href="#"><u>41</u></a>
<b>13. Glossaire</b>	<a href="#"><u>42</u></a>

## 1. Applicabilité et responsabilité

Le Sustainable Eel Group (SEG) est responsable du contenu et de la publication de la norme SEG. La dernière version est publiée sur notre site web à l'adresse suivante : <https://www.sustainableeelgroup.org/download/>.

Les utilisateurs de la norme (clients et organismes d'évaluation de la conformité) doivent s'assurer qu'ils utilisent la dernière version au moment de l'évaluation.

## 2. Le Groupe anguille durable - notre objectif

Le Sustainable Eel Group (SEG) est la principale collaboration internationale de scientifiques, de groupes de conservation, du secteur commercial et de conseillers, qui **se consacre exclusivement à la protection et à la reconstitution de l'anguille européenne** (*Anguilla anguilla* L.). Nous sommes une organisation non gouvernementale (ONG) à but non lucratif, dont les bureaux sont situés à Bruxelles et au Royaume-Uni, et qui compte des collaborateurs dans toute l'Europe et au-delà. Notre influence doit s'exercer à l'échelle européenne pour aider l'anguille européenne, qui est un stock unique, mixte, génétiquement similaire et panmictique.

### Notre vision

Nous souhaitons voir :

***Des populations d'anguilles sauvages biologiquement sûres, réparties sur l'ensemble de leur aire de répartition naturelle, remplissant leur rôle dans l'environnement aquatique.***

**Compte tenu de l'état d'épuisement du stock, il est nécessaire de le protéger et de le reconstituer.**

Cet objectif est défini plus en détail, avec les stratégies conçues pour y parvenir, dans notre [théorie du changement](#).

Le stock d'anguilles européennes est réparti du cap Nord au delta du Nil, et dans presque toutes les eaux continentales entre les deux. Une grande partie de cette zone se trouve dans l'Union européenne, qui a adopté un plan de protection de l'anguille, connu sous le nom de "règlement anguille" ([règlement \(CE\) n° 1100/2007 du Conseil](#)).

En outre, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a inscrit l'anguille à l'annexe II, réglementant le commerce international de l'anguille (à travers les frontières extérieures de l'UE). Étant donné que le règlement sur l'anguille, ainsi que l'inscription sur la liste de la CITES, visent la protection et la reconstitution comme nous, et qu'ils ont tous deux un statut juridique contraignant, nos actions sont largement alignées sur celles-ci, et nous nous fixons pour tâche d'accélérer leur mise en œuvre, voire d'aller au-delà.

## 3. L'objectif de cette norme

Cette norme a été développée dans le cadre de notre solution pour la reconstitution de l'anguille européenne. Les objectifs de cette norme sont définis dans les [termes de référence](#) pour sa révision. Ils sont résumés comme suit :

L'objectif de la norme SEG est de :- faire en sorte que les personnes qui ne sont pas en mesure de s'exprimer puissent le faire.

- Définir des critères permettant d'évaluer chaque étape de la chaîne de contrôle dans le secteur commercial de l'anguille afin de minimiser de manière responsable les impacts négatifs et de contribuer à la protection et à la reconstitution de la population d'anguilles.

## dont les objectifs sont les suivants

- a) définir la responsabilité de la mise en œuvre au niveau de chaque détenteur de certificat, à la lumière des objectifs de durabilité de SEG,
- b) soutenir la collecte et la disponibilité des données nécessaires pour contrôler l'efficacité de la norme dans la réalisation de ces objectifs,
- c) donner aux opérateurs la possibilité de démontrer qu'ils appliquent des normes élevées et responsables,
- d) appliquer des normes élevées et responsables tout au long de la chaîne d'approvisionnement, de la pêche au consommateur,
- e) donner confiance aux détaillants et aux consommateurs qui souhaitent acheter de manière responsable,
- f) définir et certifier des normes de pratique plus élevées que le simple respect de la loi,
- g) être compatibles avec d'autres normes pertinentes,
- h) réduire et décourager la pêche et le commerce illégaux d'anguilles,
- i) soutenir la mise en œuvre du règlement sur l'anguille, de l'inscription sur la liste CITES et d'autres lois pertinentes.

## 4. Champ d'application

La norme SEG s'applique à la pêche, à l'élevage, à l'aquaculture, au commerce et au transport de l'anguille européenne *Anguilla anguilla* (Linnaeus, 1758) et de ses produits dérivés dans les systèmes côtiers, estuariens et d'eau douce de l'ensemble de son aire de répartition naturelle.

La norme comprend des dispositions relatives au contrôle du commerce des anguilles vivantes et du commerce des produits à base d'anguilles, de la source au consommateur final.

Géographiquement, elle couvre l'aire de répartition biologique naturelle de l'anguille dans sa phase continentale, de l'Afrique du Nord-Ouest à la Méditerranée, en passant par l'ensemble de l'Europe et le cap Nord de la Scandinavie. Le commerce illégal transcende ces frontières - les itinéraires passent par les débouchés européens et nord-africains, principalement à destination de l'Extrême-Orient, surtout de la Chine.

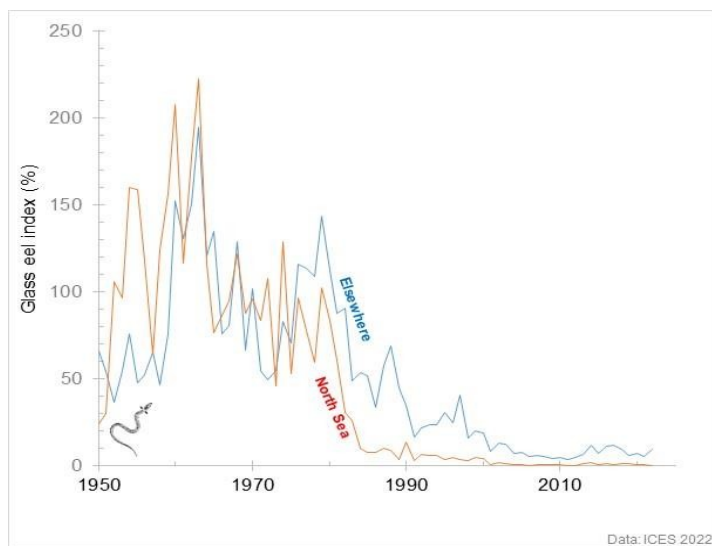
## 5. Durabilité, responsabilité et l'anguille européenne

### 5.1 Le déclin de l'anguille européenne

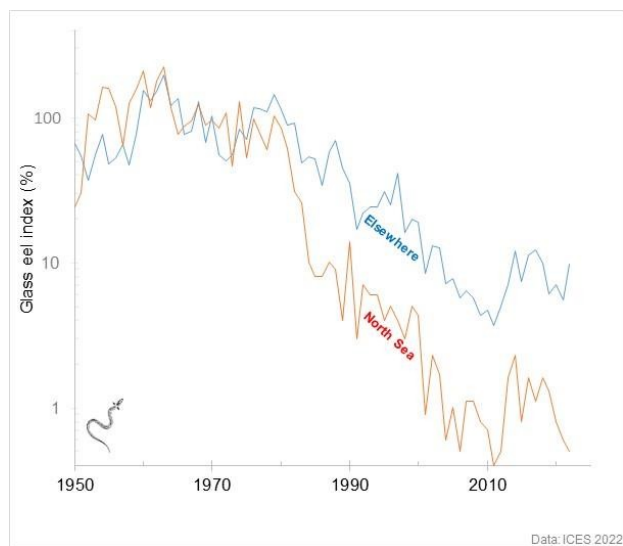
Le stock d'anguilles se trouve actuellement à un niveau historiquement bas, après un déclin de plusieurs décennies (voire siècles). L'abondance du stock et le rendement de la pêche ont diminué progressivement depuis au moins le milieu du siècle dernier, et le recrutement de jeunes anguilles en provenance de l'océan a connu un déclin rapide entre 1980 et 2010. Si rien n'avait changé, l'extinction aurait fini par se profiler. Toutefois, en 2007, l'UE a adopté le "règlement anguille", qui établit un cadre de protection dans toute l'Europe, afin de rétablir le stock à son niveau d'abondance historique.



**Tendances temporelles à long terme** a) du recrutement, b) du rendement de la pêche et de l'aquaculture et c) du repeuplement, Données : a) CIEM 2022, b) Dekker & Beaulaton 2016, c) idem.

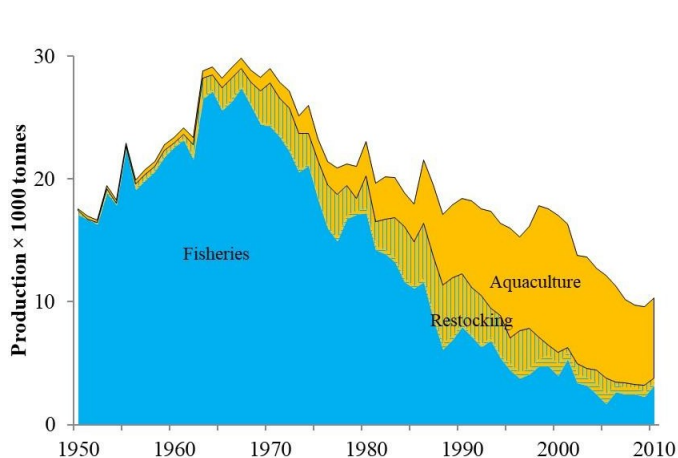


(i) Échelle linéaire

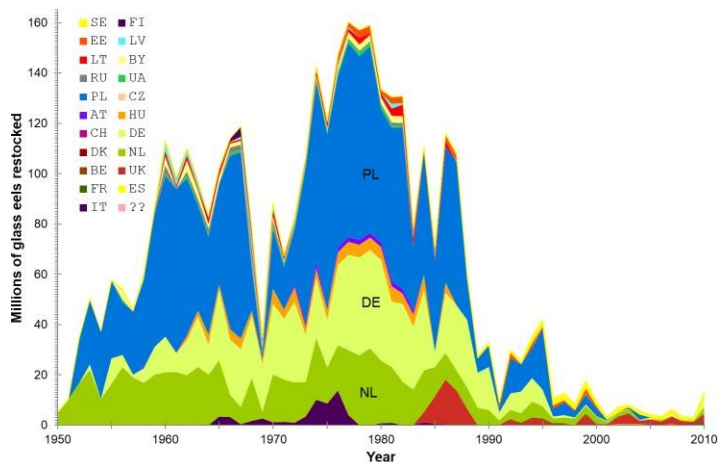


(ii) Échelle logarithmique

a) Recrutement en tant qu'indice de civelle (données du CIEM, 2022)



b) Débarquements et aquaculture



) Repeuplement

Depuis 2011, le déclin du recrutement, qui durait depuis 30 ans, s'est interrompu, et l'indice de la mer du Nord et l'indice d'ailleurs varient désormais à un faible niveau, avec peu de tendance. Ce calendrier suggère fortement que le changement de tendance pourrait être lié à la mise en œuvre de mesures de protection dans le cadre du règlement sur l'anguille, mais un lien de cause à effet ne peut être ni prouvé ni réfuté. Il convient de noter que le stock ne s'est certainement pas reconstitué, le dernier recrutement n'atteignant toujours que ~10 %, respectivement <1 % du niveau d'avant le déclin.



## 5.2 Impacts sur l'anguille dans un système multi-acteurs

Le déclin du stock d'anguilles au cours du siècle dernier (ou plus) est probablement lié à la perte d'habitat (poldérisation), au blocage des voies de migration (gestion de l'eau), à la surpêche (à tous les stades de la vie), à la pollution sous toutes ses formes (pollution de l'eau, ruissellement agricole) et probablement à de nombreux autres facteurs d'origine humaine. Il y a des milliers de pêcheurs professionnels, des millions de pêcheurs récréatifs, plusieurs millions de personnes vivant dans des habitats récupérés, et encore plus d'entre nous qui dépendent d'une bonne gestion de l'eau - et chacun d'entre eux a un impact quelconque sur le stock d'anguilles. Il s'agit d'un système multi-acteurs.

Des millions de personnes avec un impact, et cet impact varie de la pêche directe et délibérée à des impacts très indirects (ruissellement à partir des zones habitées) ; d'impacts permanents qui peuvent être réduits ou inversés à des impacts largement irréversibles tels que la perte d'habitats et la gestion de l'eau. Il s'agit d'un déclin multifactoriel, qui doit nécessairement être traité dans un environnement multi-acteurs, sur une vaste étendue géographique.

C'est dans ce contexte excessivement complexe que le groupe "Anguille durable" a pris l'initiative (en 2011) d'élaborer une norme sous la forme d'un code de conduite pour un secteur de la pêche à l'anguille responsable. Cette norme fixe les conditions minimales d'une exploitation responsable, en complément de la mise en œuvre des plans nationaux de gestion de l'anguille et du règlement sur l'anguille. Cependant, étant donné que la norme SEG ne concerne que le secteur de la pêche commerciale, elle n'aborde pas tous les facteurs et tous les acteurs impliqués dans la gestion de l'anguille : les questions liées à la gestion de l'eau, à la pollution, à la gestion de la faune et à la perte (d'accessibilité) des habitats ne sont pas visées en premier lieu. Pour cette raison, la norme n'influence pas tous les facteurs affectant le stock et, par conséquent, la norme ne formule pas ses objectifs en termes de résultat net, influencé par la somme de tous ces facteurs, mais en termes d'efforts déployés et de leur rapport avec les options disponibles.

L'application de la norme SEG ne garantit donc pas à elle seule une protection adéquate - une pêche durable ou une reconstitution - et le secteur commercial n'est pas en mesure d'atteindre ces objectifs communs. Tout en contribuant aux objectifs communs en tant qu'acteur responsable, le secteur commercial certifié ne peut être tenu pour responsable du résultat net influencé par toutes les parties. Ce n'est que dans les plans nationaux de gestion de l'anguille et dans le règlement sur l'anguille que tous les facteurs et tous les acteurs peuvent être pris en compte et, par conséquent, ce n'est qu'à ce niveau que le résultat net peut être évalué.

Alors que le règlement sur l'anguille et de nombreux PGE autorisent la poursuite de la pêche à l'anguille, cette norme est conçue pour exiger les pratiques les plus responsables dans l'ensemble du secteur de la pêche à l'anguille et de l'approvisionnement, de sorte que, lorsque la pêche et le commerce sont autorisés, les normes soient renforcées et que les impacts évitables soient réduits au minimum.

Dans l'optique d'un secteur commercial responsable et souscrivant aux politiques gouvernementales de protection et de reconstitution des stocks, nous attendons du secteur commercial qu'il contribue pleinement aux plans de gestion nationaux et qu'il assume les conséquences de ses pratiques.

## 5.3 Le voyage vers la durabilité

Si la durabilité de l'anguille se situe dans le futur, nous considérons que nous sommes actuellement sur un chemin graduel et progressif vers la durabilité et la reconstitution, qui peut prendre plusieurs décennies. Cette norme décrit donc une "bonne pratique" et une "responsabilité".



Cette norme se veut donc un **code de conduite pour un secteur de l'anguille responsable**, afin de contribuer à inverser le déclin de l'anguille, sur la voie de la durabilité et de la reconstitution complète du stock. Dans cette phase, il est important d'appliquer un niveau d'exploitation qui permette au stock de se reconstituer. À cette fin, la Commission européenne a reçu l'avis du CIEM (en 2002), qui recommandait de viser un stock reproducteur de 30 % du niveau théorique vierge (c'est-à-dire 30 % d'un recrutement élevé et d'une mortalité anthropique nulle). Pour des raisons de précaution (en raison des nombreuses incertitudes entourant l'anguille), un niveau plus vigilant de 50 % a été recommandé. Le Conseil de l'UE a ensuite décidé de viser un niveau de 40 %, entre le niveau conseillé de 30 % et le niveau plus vigilant de 50 %.

Pour que le stock se rétablisse à ce niveau de 40 %, il sera nécessaire de réduire les mortalités anthropiques (à 60 % de mortalité, c'est-à-dire une survie de 40 % - ou mieux). Le règlement sur l'anguille n'a pas fixé de délai pour cette reconstitution (c'est-à-dire qu'il suffit d'atteindre un taux de survie de 40 %). La SEG considère qu'il s'agit d'une faiblesse du règlement sur l'anguille et préconise de réduire les mortalités jusqu'à la limite requise, d'ici 2030.

La norme SEG est conçue dans le cadre juridiquement contraignant, et nous alignons donc nos objectifs sur l'objectif de gestion adopté, à savoir une reconstitution finale de 40 %. Bien que nous préconisons d'atteindre la réduction requise de la mortalité anthropique d'ici 2030, cette échéance ne fait pas partie de notre norme, car l'établissement de cette exigence supplémentaire perturberait l'égalité des chances entre les pêcheries et les autres impacts humains. Comme décrit au point 5.2 ci-dessus, la mortalité par pêche est l'une des nombreuses conséquences des impacts anthropiques sur la population d'anguilles. L'effort de pêche et la mortalité ont toutefois diminué d'environ 50 % depuis l'introduction du règlement sur l'anguille.

#### 5.4 Responsabilité - minimiser les impacts négatifs sur la protection des anguilles

Nous utilisons le raisonnement suivant pour donner quelques exemples de la façon dont certains critères de la norme minimisent l'impact négatif pour atteindre le niveau de protection des anguilles exigé par le règlement sur les anguilles.

#### 5.4.1 Réduire la pêche et le trafic illégaux

- La norme SEG vise à décourager la pêche illégale et le trafic en excluant de la certification les personnes qui ont été poursuivies pour commerce illégal d'anguilles (car les tribunaux n'interdisent souvent pas les opérations lors de la condamnation).

#### 5.4.2 Traçabilité

- La certification n'est possible que si des audits réguliers des opérations montrent que la traçabilité et l'utilisation correcte des quotas sont bien documentées (les opérateurs n'ont normalement pas à le démontrer en dehors d'un système de certification).

#### 5.4.3 Pêche, manipulation, survie

- La norme SEG fixe des limites de 4 % pour la mortalité due à la manipulation des poissons et exige des pêcheries qu'elles manipulent leurs prises avec plus de précaution afin de réduire la mortalité.
- Une étude récente ([Simon et al 2021](#)) a montré que depuis l'introduction de la norme SEG en France, la mortalité due aux manipulations a diminué, passant de 42 % en 2007 à moins de 7,4 % en moyenne en 2020 pour l'ensemble des pêcheurs (certifiés et non certifiés). Elle était encore plus faible chez les pêcheurs certifiés SEG (2,1 % en moyenne contre 17,4 %). Cela signifie que pour capturer un quota annuel de 60 tonnes de civelles viables, il faut désormais capturer 65 tonnes, contre 103 tonnes auparavant - soit une économie, ou une réduction de l'impact négatif, de 38 tonnes, ou 114 millions de civelles par an.

#### 5.4.4 Réapprovisionnement

- Bien que le repeuplement (le transport de jeunes anguilles à partir des zones les plus abondantes pour compléter les populations plus faibles ailleurs) ne soit ni une panacée, ni un loup déguisé en agneau, la SEG préconise l'utilisation pragmatique du repeuplement conformément aux conditions fixées par l'approche de précaution (c'est-à-dire l'utiliser comme un complément, et non comme un remplacement de la protection).
- Pour la zone d'origine (où la civelle est pêchée), un plan (national) de gestion de l'anguille s'applique, visant à réduire la mortalité anthropique à un niveau permettant la reconstitution de l'espèce. Cette mortalité globale comprend la pêche, ainsi que les impacts humains non liés à la pêche (barrières, perte d'habitat, pollution, etc.). Lorsqu'une capture a été réalisée, il est préférable de l'utiliser à des fins de repeuplement (survie et, en fin de compte, contribution potentielle au stock reproducteur) plutôt que pour la consommation humaine.
- Pour la zone réceptrice (où la civelle est relâchée), le repeuplement peut donner un coup de fouet au stock local et contribuer potentiellement à la production de géniteurs. L'augmentation du stock local contribue à la biodiversité locale, constitue un aliment important pour les prédateurs naturels et peut contribuer à la pêche locale (à condition que cette pêche soit responsable et correctement gérée). Sans repeuplement, de nombreux habitats naturels seraient actuellement totalement dépourvus d'anguilles. Bien que la contribution positive du repeuplement au processus de reproduction ne soit pas entièrement prouvée, nous considérons qu'il est de la plus haute importance de maintenir la revendication de ces zones en tant qu'habitat de l'anguille, même si nous préconisons des solutions plus permanentes (passes à anguilles, amélioration de l'habitat, meilleure protection contre l'entraînement, etc. Dans ce cas, nous considérons le repeuplement comme un outil important pour maintenir le stock local, avec une contribution potentielle mais incertaine à la reconstitution globale du stock. Voir également les points 5.5 et 5.6 ci-dessous pour une discussion plus approfondie sur le repeuplement en anguilles.

#### 5.4.5 Fonds de gestion de l'anguille

- Les organisations certifiées sont tenues d'apporter des contributions financières directes ou indirectes au [Fonds de gestion de l'anguille](#) (FGE) afin de faire progresser les projets qui améliorent les habitats et les voies de migration des anguilles, ainsi que la recherche et d'autres programmes en

faveur de l'anguille.

## **5.5 Réapprovisionnement**

L'anguille est plus abondante le long de la côte, en particulier dans la zone du golfe de Gascogne. En amont des rivières, ainsi que plus au nord et à l'est du continent, le stock d'anguilles est beaucoup moins abondant. Historiquement, l'anguille était présente

dans toute la Scandinavie, loin en Russie, dans toute la Méditerranée, loin dans les montagnes - partout où il n'y avait pas de barrières naturelles à la migration. Mais au fil des siècles, les barrières fluviales, la perte d'habitat et la pollution de l'eau ont de plus en plus appauvri ces stocks et, aujourd'hui, l'anguille est beaucoup moins abondante à mesure que l'on s'éloigne de la côte.

Au milieu des années 1800, l'idée a germé d'"ensemencer les eaux" en relâchant de jeunes poissons dans des habitats dégradés ou inaccessibles, loin à l'intérieur des terres. Une pratique a été développée pour transporter de jeunes anguilles (civelles) depuis les zones les plus abondantes afin de compléter les populations plus faibles ailleurs - c'est ce qu'on appelle le "stockage" ou le "repeuplement". Une technique connexe, connue sous le nom de "migration assistée", consiste à transporter les anguilles de l'aval vers l'amont, en franchissant les barrières migratoires, au sein d'un même cours d'eau. Cette technique est également couverte implicitement par la discussion actuelle.

Lors de l'adoption du règlement sur l'anguille, un article spécifique sur le repeuplement a été inclus, établissant les conditions du repeuplement en tant que méthode d'accroissement des stocks. Mais le repeuplement a été, et est toujours, une technique débattue.

Le repeuplement en civelles a toujours été controversé. Au milieu des années 1800, personne ne croyait qu'il était possible de maintenir en vie de jeunes poissons sur de longues distances dans une diligence - mais les civelles ont survécu. Plus tard, on a objecté que dans leur nouvel habitat, elles ne seraient pas capables de trouver de la nourriture, de grandir, de se transformer en anguilles argentées, de retrouver le chemin de la mer, de savoir dans quelle direction se trouvent les sargasses. Jusqu'à présent, tout cela s'est avéré faux : les anguilles repeuplées se comportent presque de la même manière que les recrues naturelles.

En fait, il ne reste plus qu'une seule question en suspens : "atteindront-ils la mer des Sargasses et contribueront-ils avec succès à sa reproduction ? La réponse est simple et courte : nous n'en savons rien, et nous ne savons pas si elles vont atteindre la mer des Sargasses.

il n'y a aucune chance de le savoir dans un avenir proche - nous n'en savons pas assez sur les sargasses et la reproduction, même pour les anguilles non stockées.

L'incertitude, et nous devons nous en accommoder pour l'instant. Mais nous savons qu'elles survivent dans la nature, qu'elles contribuent à la biodiversité, qu'elles complètent les pêcheries d'anguilles jaunes, qu'elles deviennent des anguilles argentées et qu'elles migrent en direction de la mer des Sargasses.

## **5.6 Le restockage est-il recommandable, autorisé ou condamnable ?**

L'incertitude, il faut s'en accommoder. Dans les années 1990, des accords politiques ont été conclus dans le monde entier sur la manière de gérer les incertitudes. Ces accords sont connus sous le nom d'approche de précaution. Comme son nom l'indique, la prudence est primordiale : en cas de doute, ne prenez pas de risques immédiats, mais réfléchissez à nouveau (et l'approche de précaution fournit des lignes directrices à cet effet).

Cela ne signifie pas que le repeuplement en civelles doit être évité à tout prix, mais que les risques doivent être affrontés, calculés si possible (mais pour l'anguille, c'est très difficile) et finalement pris en compte dans la prise de décision politique.

L'approche de précaution fournit des lignes directrices très claires pour un cas presque identique : le lâcher de poissons juvéniles produits artificiellement. La reproduction artificielle (en laboratoire) n'est pas tout à fait la même que le repeuplement en civelles (capturées dans la nature), mais les risques de la reproduction artificielle sont en principe plus importants que ceux du repeuplement en civelles : nous restons du côté de la sécurité. En ce qui concerne la reproduction artificielle, les directives techniques de la FAO pour une pêche responsable (1996, point 48.g) stipulent sans équivoque : "Ne pas utiliser la

reproduction artificielle comme substitut aux mesures de précaution".

C'est tout à fait explicite et la signification pour notre discussion est également claire : il n'y a pas d'objection fondamentale contre le repeuplement en civelles, tant qu'il ne remplace pas la protection nécessaire et qu'il n'est pas considéré comme une compensation pour la surpêche ou les problèmes de migration. Par conséquent, nous reconnaissons et acceptons comme un fait que le repeuplement soit inclus en tant qu'option dans le règlement sur l'anguille. Nous considérons qu'il est de notre rôle de fixer des critères pour



La pêche doit être pratiquée de manière responsable, la mortalité doit être réduite au minimum pendant la pêche, le transport et la remise à l'eau, et la traçabilité de toutes les captures doit être totale.

En outre, nous attendons de tous les demandeurs qu'ils soient respectueux de la loi et qu'ils se conforment aux conditions supplémentaires fixées par le gouvernement national.

Le repeuplement n'est ni une panacée, ni un loup déguisé en agneau. La SEG préconise l'utilisation pragmatique du repeuplement conformément aux conditions fixées par l'approche de précaution, tout en soulignant la nécessité de trouver des solutions définitives aux barrières migratoires et à la perte d'habitat.

## 5.7 Signification de la norme - allégations et étiquetage

La signification fondamentale des activités qui satisfont à cette norme est la suivante :

### **Source d'approvisionnement responsable**

Cela signifie que les personnes impliquées dans la fourniture d'anguilles, tout au long de la chaîne d'approvisionnement depuis la pêcherie, se sont conformées à cette norme, qui est un code de bonne conduite pour un secteur de l'anguille responsable.

En outre, il fait référence à "l'anguille dont la traçabilité est assurée par une pêche responsable, qui est bien gérée et qui a été capturée, manipulée et commercialisée selon les pratiques actuelles les meilleures et les plus responsables".

## 5.8 Assurer la "responsabilité

Les organisations qui souhaitent obtenir la certification verront leurs activités évaluées par un organisme d'évaluation de la conformité (OEC) indépendant et qualifié. Celles qui répondent aux critères de responsabilité seront certifiées.

Responsable", car conforme à la norme SEG.

## 6. Autres normes et ISEAL

Lors de l'élaboration de cette norme, nous nous sommes référés à d'autres normes respectées dans le domaine de la pêche, par exemple le [Marine Stewardship Council](#) (MSC), l'[Aquaculture Stewardship Council](#) (ASC) et le [Marin Trust](#), et nous avons adopté des bonnes pratiques ou des critères transposés de ces normes. Le cas échéant, nous nous efforçons d'être compatibles avec les normes existantes plutôt que d'en élaborer de nouvelles, afin de réduire la charge qui pèse sur ceux qui cherchent à obtenir une certification. Par exemple, si une entreprise répond aux critères de la chaîne de contrôle du MSC, elle répondra à la composante "traçabilité" de la norme SEG.

Nous sommes également en contact avec l'International Hydropower Association au sujet de son [Hydropower Sustainability Standard](#) et avec l'[Alliance for Water Stewardship Standard](#) afin d'influencer l'amélioration de ces normes en vue d'une meilleure protection des anguilles.

Le Sustainable Eel Group est un membre de la communauté de l'[Alliance ISEAL](#) et applique les codes de bonne pratique de l'ISEAL. Les membres de la communauté ISEAL s'engagent à améliorer leurs systèmes, à instaurer la confiance et à faire preuve de transparence. Les membres de la communauté testent et explorent de nouvelles idées, travaillent en réseau, partagent leur expérience et collaborent pour trouver de meilleures solutions en matière de développement durable. Ils développent de nouvelles idées grâce à l'apprentissage par les pairs et bénéficient d'un accès à l'expertise, aux conseils et à la formation.

Nous poursuivons notre cheminement vers la conformité au code ISEAL afin de continuer à améliorer

notre système de normes et de démontrer une plus grande crédibilité de nos buts, de nos objectifs et de cette norme.

## 7. Processus d'élaboration et de révision des normes

L'élaboration et la révision de la norme sont régies par la procédure publiée sur notre site web à l'adresse suivante : <http://www.sustainableeelgroup.org/standard-development/>.

## 8. Amélioration continue

La norme elle-même est susceptible d'être améliorée en permanence. Il s'agit de la 7e version substantielle de la norme depuis son introduction en novembre 2011. Elle a été améliorée à chaque fois pour tenir compte des meilleures pratiques les plus récentes, des connaissances scientifiques disponibles, des modifications de la législation et des commentaires des parties prenantes.

Dans le cas contraire, la norme fait l'objet d'un examen approfondi au moins tous les cinq ans.

En outre, la norme est conçue pour exiger des personnes certifiées à un niveau inférieur qu'elles démontrent une amélioration de leurs pratiques entre les évaluations successives.

Ensemble, ils visent à élever continuellement les normes appliquées dans le secteur de l'anguille afin de minimiser les impacts négatifs et d'accroître la protection et les bénéfices pour l'anguille.

## 9. Comment fonctionne le site standard

### 9.1 Structure

La norme est structurée comme suit :

Rubrique	Description
Composante	Les grands thèmes de la norme ; les différentes parties du secteur de l'anguille
Enjeux	Les défis de chaque composante que la norme vise à améliorer ou à résoudre
Notes	Conseils, explications, clarifications ou définitions sur la manière d'interpréter et d'utiliser les indicateurs
Avantages	Les contributions ou avantages que cette partie de la norme vise à apporter
Raison d'être	Le raisonnement qui sous-tend l'impact/le bénéfice - comment ce bénéfice fonctionnera-t-il ?
Exceptions	Description des cas où les critères ne s'appliquent pas
Critères	Les tests sur la base desquels l'organisation sera évaluée
Indicateurs	Il s'agit de mesures qui complètent les critères afin d'indiquer si, et dans quelle mesure, les critères sont respectés.
Objectifs et mesures	Il s'agit de mesures de performance ou d'"impact" pour chaque élément, afin de contrôler l'effet de la norme dans sa contribution à la protection des anguilles.

## 9.2 Composants

Le secteur de l'anguille est composé de nombreux éléments, depuis la pêche jusqu'au consommateur, en passant par le transport, la détention, le commerce et l'élevage, le repeuplement ou la transformation, la vente en gros et la vente au détail. Cette norme est conçue pour que chaque maillon de la chaîne d'approvisionnement puisse démontrer qu'il applique les meilleures pratiques, qu'il agit de manière responsable et qu'il contribue à minimiser les impacts négatifs sur l'anguille.

La norme est divisée en plusieurs composantes :

:Composante 1 :	Exigences de base :
	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Engagement en faveur de la légalité</li><li>○ Commerce d'anguilles d'origine responsable</li><li>○ Traçabilité</li></ul>
Composante 2 :	Pêche à la civelle
Composante 3 :	Pêche à l'anguille jaune et argentée
Composante 4 :	Achat et commerce
Composante 5 :	Élevage d'
Composante 6 :	Réapprovisionnement
Composante 7 :	Transformation, fournitures de gros et de détail

La composante 1, "Exigences de base", doit d'abord être remplie par toute organisation qui souhaite être évaluée par rapport à l'une des autres composantes. Il n'y a pas d'exception et ce volet est obligatoire.

Après avoir satisfait à la composante 1, une organisation doit ensuite remplir les critères de toutes les autres composantes qui s'appliquent à elle. Par exemple, une entreprise qui achète et vend des civelles et qui les cultive devra réussir à la fois le volet 4 - Achat et commerce d'anguilles et le volet 5 - Élevage d'anguilles.

## 9.3 L'organisation certifiée

Une organisation ou une entreprise souhaitant obtenir la certification SEG doit faire l'objet d'un audit complet - il ne suffit pas de faire certifier certaines parties de l'organisation. Cela permet de garantir la transparence et la traçabilité et de montrer que l'ensemble de l'organisation s'est engagée dans cette voie, et pas seulement certaines parties. Tout ce qui appartient à un Ultimate Beneficial Owner (UBO) (voir glossaire pour la définition) doit être inclus dans la portée de l'évaluation.

## 9.4 Pêche - certification de groupe

Lorsqu'une pêcherie est évaluée en vue d'une certification, les pêcheurs de cette pêcherie sont pris en considération pour une "certification de groupe". Dans ce cas, les pêcheurs sont considérés pour la "certification de groupe".

car il n'est pas pratique et son coût est prohibitif d'auditer tous les pêcheurs de la pêcherie :

- Une méthodologie d'échantillonnage est appliquée, conformément aux procédures de notre système d'assurance et de notre système de gestion des risques.
- Tous les pêcheurs sont tenus de signer un accord attestant qu'ils se conformeront aux conditions de l'accord.  
certification, convenant que s'ils ne le font pas, ils pourraient être éjectés de la pêcherie et/ou mettre en

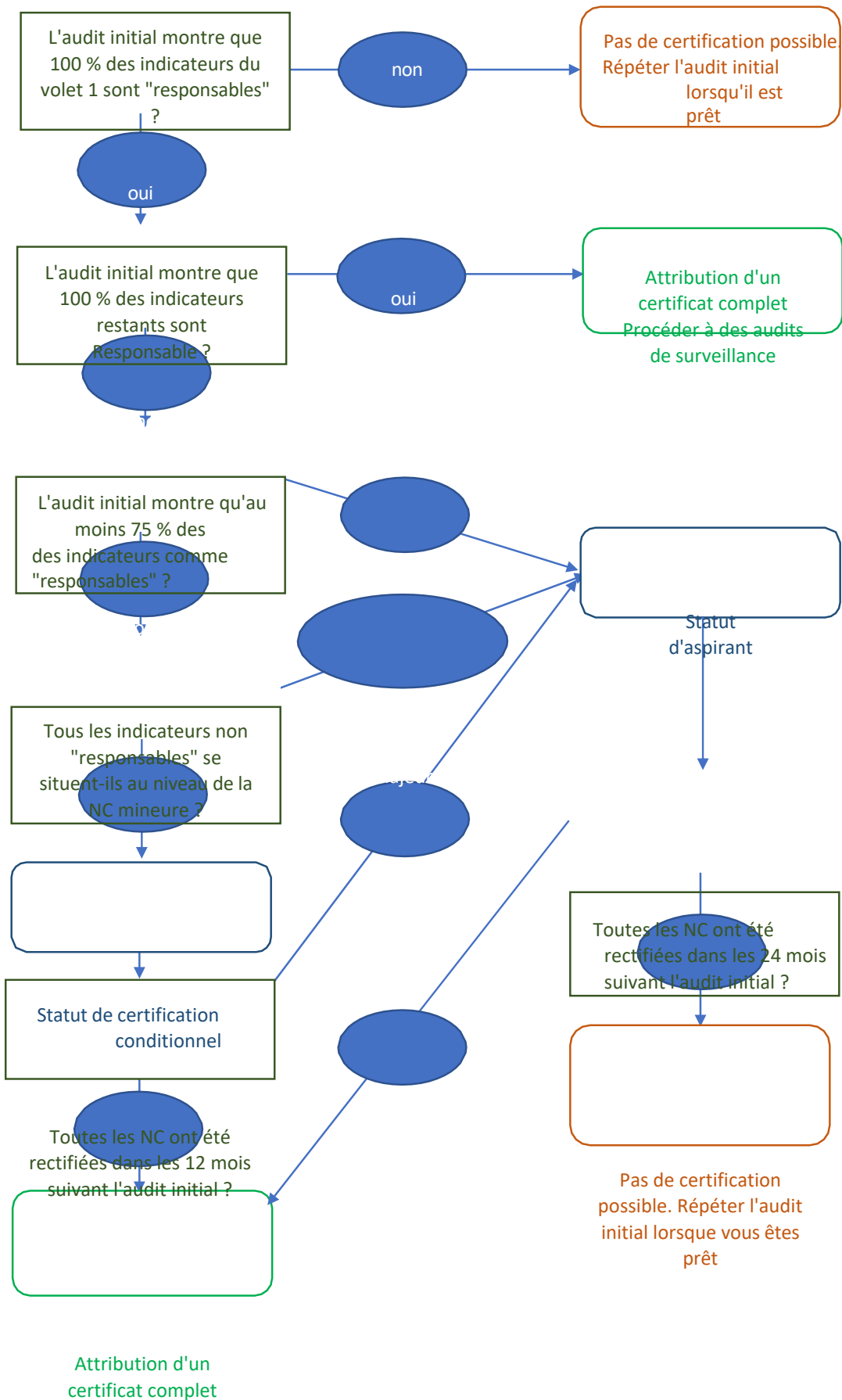
péril la sécurité de la pêche.  
la certification de l'ensemble de la pêcherie.

## 9.5 Méthodologie

L'évaluation doit s'appliquer (1) à l'organisation évaluée et (2) à une source d'anguille certifiée traçable. La certification ne sera accordée qu'à ceux qui satisfont aux critères et qui disposent d'un approvisionnement traçable en anguilles certifiées.

- Les candidats reçoivent d'abord un outil d'auto-évaluation qui les aide à déterminer s'ils sont prêts pour un audit indépendant complet. En le complétant, ils deviennent un "participant SEG". Il s'assure également qu'il a lu et compris les conditions, les détails et le processus de certification SEG. Lorsqu'ils estiment être prêts, ils peuvent organiser un audit indépendant.
- Chaque composante se compose d'une série de critères pour lesquels il existe deux indicateurs de notation : "Responsable" et "Aspirant". Les indicateurs "Aspirant" décrivent les limites d'une "non-conformité mineure". Une performance inférieure à Aspirant est une "non-conformité majeure".
- Les candidats doivent atteindre 100 % d'indicateurs responsables pour être certifiés.
- Toutefois, les candidats qui satisfont à 100 % de la composante 1 et à au moins 75 % des autres critères du niveau "Aspirant" peuvent se voir attribuer un certificat conditionnel. Dans ce cas, le candidat dispose de 12 mois pour résoudre les non-conformités mineures afin d'obtenir une certification complète. S'il n'y parvient pas au bout de 12 mois, l'organisation sera classée dans la catégorie "Aspirant".
- Les candidats qui remplissent 100 % de la composante 1 et moins de 75 % des autres critères du niveau "Aspirant" sont classés dans la catégorie "Aspirant", c'est-à-dire qu'ils ont fait preuve de bonnes pratiques et qu'ils progressent vers la satisfaction de l'ensemble des codes de bonnes pratiques de la norme SEG. Les candidats classés dans la catégorie "Aspirant" ont jusqu'à 12 mois pour atteindre le niveau "Conditionnel" et jusqu'à 24 mois pour atteindre le niveau "Entièrement certifié".
- En cas de non-conformité majeure, celle-ci doit être corrigée avant qu'une autre catégorie (certifié, conditionnel ou aspirant) puisse être enregistrée.
- Le diagramme ci-dessous résume le processus.

Il s'agit d'un diagramme de décision qui présente la méthodologie décrite ci-dessus.





Procéder à des audits de  
surveillance

- Certains critères sont pondérés, afin de tenir compte des aspects les plus importants de la norme.
- Les évaluations par rapport à la norme sont effectuées par un auditeur qualifié travaillant pour la CAB (indépendant de SEG, nommé sous contrat), qui doit suivre les exigences définies dans la méthodologie. Les prix sont attribués par l'OEC en vertu d'un accord et d'un processus d'assurance avec SEG.
- Un processus d'audit de surveillance est en place pour contrôler la performance continue des organisations certifiées, et toute certification en vertu de la norme peut être suspendue ou retirée à l'organisation concernée si les exigences de la norme ne sont pas respectées.
- Les rapports d'évaluation et les décisions prises sont publiés sur le site web du SEG afin d'être accessibles aux parties prenantes externes dans un souci de transparence et de contrôle.
- Ces procédures sont décrites plus en détail dans le document "204 SEG Standard Assurance system" qui est publié avec tous les autres documents du SEG Standard System sur le site web du SEG : [www.sustainableeelgroup.org/the-seg-standard-system/](http://www.sustainableeelgroup.org/the-seg-standard-system/).

## 10. La norme

Chaque élément de la norme est décrit plus en détail dans cette section. Des notes d'orientation sont fournies à l'intention des clients et des auditeurs lorsque des explications ou des précisions supplémentaires sont nécessaires.

### Composant 1 - Exigences génériques

#### Critère 1.1 : Engagement en faveur de la légalité

<b>Enjeux</b>	<p>Le commerce illégal (trafic) s'est développé depuis que le commerce de l'anguille européenne à travers les frontières de l'UE a été interdit par la CITES en 2009. La demande asiatique, qui était auparavant légale, a encouragé un marché illégal allant jusqu'à 100 tonnes en 2017-18, ce qui équivaut à près du double du total des captures européennes légales de civelles déclarées ces dernières années (<a href="#">référence</a>).</p> <p>La SEG est convaincue que la feuille de route pour la reconstitution de la population d'anguilles européennes, telle qu'elle est définie dans le règlement sur l'anguille, ne peut être suivie que si l'activité commerciale est menée dans le respect total de la loi et en toute transparence.</p>
<b>Notes</b>	<p>Les exigences de ce volet de la norme doivent être satisfaites par tout organisme (voir glossaire) souhaitant être certifié au regard de tout autre volet de la norme, quelle que soit la nature spécifique de son activité.</p> <p>L'évaluateur / l'OEC doit s'assurer auprès des organismes locaux chargés de l'application de la loi et des autorités chargées de l'application de la loi et de SEG que le client n'a pas fait l'objet de condamnations connues ou d'enquêtes judiciaires en cours concernant la pêche ou le commerce de l'anguille.</p>
<b>Avantages</b>	<p>Plusieurs autorités surveillent le commerce illégal, ce qui nous permet d'obtenir une estimation de l'ampleur du trafic. Nous publions des rapports sur le <a href="#">site web de la SEG</a>.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Décourager et réduire les pratiques et le commerce illégaux</li><li>• Engagement accru en faveur de la reconstitution de l'anguille européenne</li></ul>
<b>Raison d'être</b>	<p>En encourageant un marché responsable par le biais de la norme SEG, les pratiques illégales seront découragées et éliminées progressivement.</p>
<b>Objectifs et mesures</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le commerce illégal (mesuré comme les prises déclarées non comptabilisées en Europe) diminue de 10 % par an (référence : 100 tonnes en 2016/17).</li><li>• D'ici à 2030, le niveau du commerce illégal sera réduit de 75 %.</li></ul>
<b>Indicateurs de responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Au cours des cinq dernières années au moins, l'organisation n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour des infractions liées à la pêche ou au commerce de l'anguille, et</li><li>• L'organisation n'a fait l'objet d'aucune accusation de la part d'un organisme d'exécution pour des infractions liées à la pêche ou au commerce de l'anguille, et</li><li>• L'organisation (à l'exception de la pêche) fournit un extrait de casier judiciaire ou un document équivalent émanant de l'autorité nationale, qui déclare et indique un historique juridique correspondant à ces indicateurs.</li></ul>

<b>Non-conformité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'organisme fait l'objet d'une enquête judiciaire de la part des autorités chargées de l'application de la loi. Dans ce cas, bien qu'il ne soit pas (encore) poursuivi, l'organisme verra sa certification suspendue dans l'attente des résultats de cette enquête. Cette disposition s'applique que le client soit déjà certifié ou qu'il soit candidat.</li><li>• L'organisation (à l'exception de la pêche) n'est pas en mesure de fournir un "extrait de casier judiciaire" ou un document équivalent délivré par les autorités du pays, afin d'indiquer que les antécédents juridiques correspondent à ceux de la personne concernée. ces indicateurs.</li></ul>
-----------------------	---

**Exceptions**

- Les pêcheries ne sont généralement pas des entités juridiques individuelles et ne peuvent donc pas produire d'extrait de casier judiciaire. Toutefois, les pêcheurs individuels sont susceptibles d'être exclus d'une pêche s'ils sont condamnés et exclus de la certification s'ils sont condamnés ou s'ils enfreignent les conditions de la norme SEG.

## Critère 1.2 : Contribution aux projets de conservation de l'anguille

<b>Enjeux</b>	<p>La destruction de l'habitat de l'anguille et la mise en place de milliers de déversoirs, d'écluses, de barrières, de captages, de pompes et d'aménagements hydroélectriques ont progressivement réduit l'aire de répartition de l'anguille dans les eaux douces depuis le début de la révolution industrielle. La réparation de ces dommages coûtera des milliards d'euros, prendra des décennies et nécessitera une énorme volonté politique. Les coûts sont supportés dans une certaine mesure par la législation et les plans de gestion de l'anguille, qui obligent les entreprises et les pays à réparer les dommages causés par leurs actions.</p> <p>Les projets de conservation des anguilles sont ceux qui consistent à restaurer l'habitat, à aménager des passes à anguilles, à supprimer les barrières et à filtrer les pompes afin d'atténuer la dégradation causée.</p>
<b>Notes</b>	<p>Les participants sont tenus de contribuer financièrement aux projets de conservation de l'anguille afin de contribuer à sa reconstitution, en particulier s'il est difficile de démontrer une contribution ailleurs (par exemple, dans les élevages d'anguilles destinées à la consommation et chez les grossistes/détaillants).</p> <p>Des <a href="#">fonds de gestion de l'anguille</a> (ESF) ont été mis en place et constituent des mécanismes pratiques permettant aux entreprises, aux organisations ou aux particuliers de contribuer financièrement à des projets de conservation de l'anguille.</p>
<b>Avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Augmentation des investissements dans les projets d'amélioration des anguilles et de l'environnement afin d'accroître la survie des anguilles et les échappées d'anguilles argentées.</li></ul>
<b>Raison d'être</b>	<p>En augmentant les contributions financières, il est possible d'entreprendre davantage de travaux axés sur la conservation, la protection et l'amélioration de l'anguille, afin d'accélérer son rétablissement.</p>
<b>Objectifs et mesures</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le nombre d'entreprises et les contributions financières totales seront mesurés. Les FSE existants collectent environ 700 000 euros par an. L'objectif est de doubler cette somme en 10 ans.</li><li>• Les résultats de ces contributions seront suivis et mesurés afin qu'un impact tangible sur les populations d'anguilles puisse être identifié et que les contributions financières soient optimisées.</li></ul>
<b>Indicateurs de responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'organisation consacre au moins 2 % de son chiffre d'affaires ou au moins 20 % de son programme de responsabilité d'entreprise à des projets qui contribuent à la conservation des anguilles ou au renforcement de leur population, tels que les fonds d'intendance des anguilles, les projets de restauration des rivières, les projets de conservation et d'éducation, OU</li><li>• L'organisation est membre d'une association de gestion de l'anguille et verse la contribution requise à un fonds de gestion de l'anguille.</li></ul>

- Indicateurs en devenir**
- L'organisation fait don de 1 à 1,99 % de son chiffre d'affaires ou d'au moins 10 % de son programme de responsabilité d'entreprise à des projets qui contribuent à la conservation des anguilles ou au renforcement de leur population, tels que les fonds d'intendance des anguilles, les projets de restauration des rivières, les projets de conservation et d'éducation.
  - L'organisation est en train de devenir membre d'une association de gestion de l'anguille.
-

### Critère 1.3 : L'organisation commercialise 100 % d'anguilles certifiées d'origine responsable.

<b>Enjeux</b>	<p>Dans les versions précédentes de la norme SEG : (1) initialement, les organisations devaient montrer qu'elles avaient les bonnes pratiques pour pouvoir commercialiser des anguilles certifiées, puis (2) elles devaient montrer qu'elles commercialisaient effectivement des anguilles certifiées, plus de 50 % d'entre elles obtenant un "score responsable". Ces étapes ont permis au secteur de passer d'une situation où 0 % des anguilles étaient certifiées sur le marché à une situation où 100 % des anguilles étaient certifiées. Cette nouvelle norme, V7.0, exige que ceux qui commercialisent des <u>civelles</u> par l'intermédiaire de la <u>chaîne d'approvisionnement soient</u> certifiés à 100 % par le SEG.</p> <p>Les organisations peuvent disposer d'un stock résiduel d'anguilles non certifiées qui peuvent être vendues dans le cadre de leur transition, mais il est évident qu'elles ne doivent pas être étiquetées comme certifiées.</p> <p>Ceux qui font le commerce d'anguilles jaunes sauvages doivent veiller à séparer les anguilles sauvages des anguilles d'élevage afin de s'assurer qu'elles ne sont pas étiquetées de manière erronée pour le client.</p>
<b>Avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Amélioration de la clarté sur la signification de la norme</li><li>• Augmentation de l'adoption de la norme</li><li>• Augmentation de la part de marché de l'anguille certifiée</li></ul>
<b>Raison d'être</b>	<p>L'accent étant mis sur les approvisionnements plutôt que sur les seuls processus, nous prévoyons une demande accrue de sources certifiées, ce qui amènera une proportion croissante d'entreprises à rechercher la voie responsable sur le chemin de la durabilité.</p>
<b>Objectifs et mesures</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le nombre d'organisations qui atteignent la norme augmente de 25 % par an au cours des dix prochaines années, passant de 17 en 2018 à 90 en 2028.</li><li>• La proportion (en pourcentage de poids) du marché provenant de sources certifiées responsables augmente de 15 % par an, passant de 5 % en 2018 à 90 % en 2028.</li></ul>
<b>Exceptions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cela ne s'applique pas aux anguilles jaunes d'origine sauvage - c'est-à-dire que les anguilles jaunes d'origine sauvage ne doivent pas être prises en compte dans l'exigence de 100 %. Actuellement, il n'y a pas eu d'anguilles jaunes sauvages certifiées. la pêche à l'anguille jaune. Lorsque l'offre d'anguilles jaunes sauvages certifiées SEG commencera à se développer, une transition vers 100 % de cette source sera élaborée et appliquée.</li></ul>
<b>Responsable indicateurs</b>	<p>L'organisation commercialise 100 % d'anguilles certifiées SEG provenant d'une source responsable et dispose de l'expertise de l'Union européenne en matière d'anguilles. de la documentation pour le démontrer.</p>
<b>Indicateurs en devenir</b>	<p>L'organisation a jusqu'à 25 % de son stock provenant de sources non certifiées, mais peut démontrer que cette volonté a quitté l'organisation dans les 12 mois.</p>

### Critère 1.4 : Traçabilité



<b>Enjeux</b>	Une bonne tenue des registres, susceptible d'être vérifiée, est essentielle pour pouvoir fournir la preuve que les déclarations d'une organisation concernant ses produits sont authentiques. Les clients recherchent l'assurance de la norme pour montrer que le produit qu'ils achètent est ce qu'il prétend être, c'est-à-dire qu'il provient de sources certifiées responsables. Toutefois, aucun système d'audit n'est à l'épreuve de la criminalité et est ouvert à la fraude. C'est pourquoi les fournisseurs et les clients doivent procéder à des vérifications ponctuelles, faire preuve de vigilance et rendre compte de leurs activités afin de préserver la crédibilité et la sécurité de la norme et des personnes certifiées.
<b>Notes</b>	<p><b>Si le client a démontré la traçabilité/chaîne de possession par le biais d'une autre norme, cette preuve peut être utilisée ici.</b></p> <p><b><i>Produit entrant</i></b></p> <p>Le client devra disposer d'une traçabilité complète et donner accès aux certificats de tous les fournisseurs avec lesquels il traite, afin de prouver à l'auditeur que les sources sont certifiées.</p>



Celles-ci devront être étayées par des factures entrantes de ces fournisseurs attestant de l'achat du produit.

### ***Séparation et ségrégation***

La séparation peut être physique ou temporelle. Quelle que soit la méthode utilisée, elle doit garantir qu'il n'y aura pas de mélange. Les produits certifiés ne doivent pas contenir d'anguilles non certifiées.

### ***Produit sortant***

Tous les produits qui souhaitent être étiquetés comme étant conformes à la norme doivent être accompagnés de la documentation correspondante. Les organisations devront utiliser le codage des lots (voir le [guide SEG Claims and Labelling](#)) pour identifier les produits certifiés sur les étiquettes ou les factures. Les factures devront également indiquer la quantité de produit certifié. Ce code doit être clairement lié au produit certifié (ainsi, si un produit non certifié figure également sur la facture, il est clair que ce produit n'est pas inclus).

Il n'est pas nécessaire que les consommateurs finaux reçoivent une facture répondant à ces exigences, mais ils doivent recevoir des documents (reçu et emballage du produit) montrant que le produit est certifié. Les quantités vendues aux consommateurs finaux devront toujours être consignées dans des registres.

### ***Tenue de registres et documentation***

La clé de la traçabilité réside dans la bonne tenue des registres. Les organisations devront être en mesure de fournir des registres permettant de suivre les produits tout au long de leur cycle de vie. Elles devront également présenter des registres permettant à un auditeur de connaître la quantité (en poids) de produits achetés, perdus et vendus. L'auditeur devra être en mesure de s'assurer que la quantité de produits certifiés quittant la chaîne de contrôle est égale ou inférieure à la quantité correspondante achetée.

Il est à noter que les civelles rétrécissent pendant le stockage (elles ne sont pas nourries), de sorte que le changement de poids est un facteur de risque pour les civelles.

Il s'agit d'un élément important pour rectifier les "anguilles entrantes" par rapport aux "anguilles sortantes" d'un lot. Toutefois, dans ce cas, il y a un compromis entre l'enregistrement fréquent et la mortalité induite par la manipulation, de sorte que les bonnes pratiques d'élevage imposent de minimiser les manipulations, ce qui implique de ne peser que lorsque c'est nécessaire.

### ***Systèmes de télédéclaration***

Les technologies de l'information ont été mises en œuvre dans certaines régions de France pour permettre aux pêcheurs d'enregistrer leurs captures grâce à un système de télédéclaration et aux acheteurs d'enregistrer ce qu'ils ont acheté et vendu. Les pêcheurs, les acheteurs et les autorités de la pêche disposent ainsi d'une méthode plus efficace pour enregistrer les captures. Il s'agit également d'un mécanisme permettant d'améliorer la traçabilité, en fournissant un compte rendu plus solide et en temps réel de qui a manipulé quelle quantité de civelles et à quel moment. Les opérateurs responsables utiliseront ces systèmes.

## **Avantages**

- Assurance pour les clients qu'ils achètent un produit certifié authentique
- Crédibilité de la norme
- Augmentation de la part de marché de l'anguille certifiée d'origine responsable
- Améliorer la traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement afin de réduire le commerce illégal.

<b>Raison d'être</b>	La traçabilité, la bonne tenue de registres vérifiables, la confiance et l'honnêteté sont au cœur de la norme de travail. Une minorité est susceptible d'abuser du système, mais grâce aux audits et aux rapports, elle sera exclue.
<b>Objectifs et mesures</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les auditeurs font état d'une grande confiance (90 %+ ) dans la qualité des enregistrements d'une grande partie (90 %+ ) des personnes évaluées.</li></ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous ceux qui manipulent de l'anguille certifiée utilisent le codage par lot pour étiqueter le produit et le font correctement.</li> <li>• Les rapports de transgression sont traités rapidement et équitablement</li> <li>• Une proportion croissante de pêcheurs et d'acheteurs utilisent un système de télédéclaration</li> </ul>
<b>Exceptions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les clients qui détiennent une norme reconnue en matière de chaîne de contrôle (par exemple, MSC, ASC) sont réputés satisfaire à ce critère.</li> </ul>

#### 1.4 : Traçabilité - Enregistrement et documentation

##### Indicateurs de responsabilité

- L'organisation gère un système qui permet de suivre et de tracer tous les lots d'anguilles, de l'achat à la vente, y compris toutes les étapes intermédiaires. Cela inclut la possibilité de suivre chaque lot livré à un acheteur et de le relier à une eau, à une période et à un pêcheur/navire spécifique,
- S'il s'agit d'un pêcheur ou d'un acheteur, un système de télédéclaration est utilisé pour déclarer les captures et les échanges,
- Les lots d'anguilles commercialisées disposent de la documentation légale correcte pour le pays, par exemple un certificat vétérinaire, des traces, etc.
- Si elles proviennent de France, il est clair que les anguilles sont destinées à la consommation ou au repeuplement et qu'elles sont vendues à la bonne fin,
- Dans les élevages d'anguilles :
  - Les civelles achetées pour l'élevage d'anguilles à des fins de consommation proviennent uniquement du quota de consommation de civelles,
  - Les lots d'anguilles certifiées et non certifiées, quel que soit leur stade de vie, sont conservés dans des bassins séparés et clairement identifiés,
  - Cette séparation est maintenue depuis le point de collecte jusqu'à la vente et au transport ultérieur, en passant par la détention ;
- L'organisation utilise correctement la codification des lots pour l'étiquetage des produits certifiés, qui peut figurer sur l'emballage du produit ou être inclus dans la documentation (par exemple, la facture) accompagnant l'affectation,
- Tout produit vendu comme certifié par un organisme est accompagné d'une facture répondant aux critères suivants :
  - Inclut un code de lot approprié,
  - Comprend un enregistrement de la quantité (nombre et poids) de produits et des personnes à qui ils ont été vendus,
- L'organisation exploite un système qui permet également d'effectuer un rapprochement des lots de produits d'anguilles par poids sur une période donnée,
- L'organisation veille à ce que les produits qui souhaitent se prévaloir de la certification ne contiennent aucun ingrédient à base d'anguille non certifié,
- L'organisme conserve les enregistrements pendant au moins cinq ans. OU :
  - Le client détient la norme MSC ou ASC Chain of Custody.

## Composante 2 - Pêche à la civelle

<b>Enjeux</b>	<b>Taille du marché</b> La pêche à la civelle représente de loin la plus grande partie des captures totales d'anguilles (en nombre). Les captures s'élèvent à environ 60 tonnes (180 millions de civelles) par an ces dernières années. La pêche commerciale est pratiquée dans un nombre relativement restreint d'estuaires (25 à 30) sur les côtes occidentales de l'Union européenne. Le Maroc, le Portugal, l'Espagne, la France et le Royaume-Uni, où il existe des concentrations locales de verre.
---------------	---



## Notes

anguilles. La pêche à la civelle est faible, voire inexistante, dans les centaines d'autres estuaires d'Europe. Cette norme vise à décrire les meilleures pratiques dans ceux qui sont pêchés.

### ***Une pêche durable, responsable et acceptable***

Une pêche "durable" est une pêche où la rivière atteint l'objectif à long terme de 40 % de B0 (échappée d'anguilles argentées). S'il y a lieu, une double note pour la "responsabilité" est attribuée. Une pêcherie responsable est une pêcherie qui atteint l'objectif de 70 % de Bbest. Une pêcherie "acceptable" est une pêcherie où les objectifs d'échappement ne sont pas atteints en raison d'impacts anthropogéniques à court terme, mais où il existe des mesures ou des plans à court et à long terme pour surmonter cet impact, et où l'autorité locale de la pêche dispose de données scientifiques indiquant qu'un maximum de 60 % des civelles peut être récolté (en atteignant l'objectif de survie de 40 %) sans avoir d'impact sur l'échappement de recrutement requis pour le bassin hydrographique.

### ***Traçabilité - vente à des acheteurs certifiés***

La tentation est grande de vendre aux acheteurs qui offrent le meilleur prix. Ce prix est déterminé par le marché et le marché illégal offre souvent un prix plus élevé. Pour faciliter la traçabilité et renforcer l'assurance d'une chaîne d'approvisionnement traçable, il est préférable (mais pas obligatoire) que les pêcheries certifiées ne vendent qu'à des acheteurs certifiés.

D'autres mécanismes, tels que les systèmes de télédéclaration, sont également utilisés pour améliorer la traçabilité et donc décourager et mesurer l'étendue des marchés illégaux jusqu'au niveau de la pêcherie.

En France, les pêcheries disposent de quotas pour chaque consommation et pour le repeuplement. Les pêcheries doivent démontrer qu'elles ne dépassent pas ces quotas et que les anguilles sont achetées pour les bonnes raisons.

### ***Données sur la pêche***

Il est important de disposer de bonnes données sur la pêche pour permettre une gestion efficace de la pêche par les autorités locales, nationales et européennes.

### ***Survie et consommation de civelles***

Il est évidemment important de maximiser le bien-être et la survie des civelles afin de maximiser leur contribution à la reconstitution. Il y aura inévitablement des mortalités et celles-ci peuvent être conservées, congelées et fournies à un marché de la consommation de civelles, même s'il est en baisse. Dans certains endroits d'Europe, il existe des traditions locales basées sur la consommation de civelles, par exemple une tradition de Noël dans certaines régions d'Espagne. Cependant, la réduction des captures de civelles a conduit au développement de produits de substitution pour ces traditions. Si la SEG estime que la consommation directe de civelles est une mauvaise utilisation du stock, elle reconnaît que (1) il s'agit d'une tradition (sociale&) et que (2) la consommation de civelles est une tradition.

économique) et (2) tant qu'ils proviennent du "quota de consommation", cette forme de consommation n'a pas plus d'impact négatif que des quantités similaires destinées à l'aquaculture.

### ***Quotas de consommation et de réapprovisionnement***

En France, où la pêche à la civelle est la plus importante et représente 80 % du marché européen, les autorités fixent chaque année un quota de capture et de vente pour chaque repeuplement et chaque consommation. Il existe une obligation légale de respecter ces

q  
u  
o  
t  
a  
s  
  
(  
e  
t  
,  
  
p  
a  
r  
  
e  
x  
e  
m  
p  
l  
e  
,  
  
i  
l  
  
e  
s  
t  
  
i  
l  
l  
é  
g  
a  
l  
  
d  
e  
  
v  
e  
n  
d  
r  
e

pour la consommation des poissons qui devaient être repeuplés) et les auditeurs ont un rôle important à jouer, par le biais d'analyses ou de registres, pour s'assurer que les quotas sont correctement utilisés.



### **Unité de pêche**

Les pêcheries peuvent être évaluées à différentes tailles d'"unités", depuis les pêcheurs individuels jusqu'à l'unité de gestion de l'anguille (ou district) sur laquelle les plans de gestion de l'anguille sont basés, en passant par les groupes, les coopératives, l'ensemble de l'estuaire. L'unité par défaut sera l'unité de gestion de l'anguille, à moins que des données ou des informations de qualité ne soient disponibles au niveau d'un bassin versant plus petit.

Les petites unités, par exemple un seul pêcheur, impliquent une responsabilité individuelle mais un coût plus élevé (de l'évaluation) par pêcheur. Les unités plus importantes permettent de réaliser des économies d'échelle et l'ensemble du groupe de pêcheurs doit se faire confiance pour opérer conformément aux normes et réglementations requises. Des accords contractuels / conditions d'utilisation sont prévus pour que les individus et les collectifs comprennent leurs responsabilités.

Lorsque le coût de l'évaluation individuelle est prohibitif, la collaboration entre groupes est encouragée afin de réaliser plusieurs évaluations uniques. Notre système d'assurance décrit comment cette "certification de groupe" est gérée.

### **Progrès des plans de gestion de l'anguille**

Lors de l'évaluation des progrès d'un plan de gestion de l'anguille (PGA), l'évaluateur recherchera des preuves auprès des agences concernées afin de déterminer si la pêcherie ou les pêcheurs candidats ont réalisé des progrès crédibles dans la majorité de leurs actions de gestion. Pour obtenir la note "Aspirant", plus de 50 % des actions doivent être en place ou progresser de manière satisfaisante. Pour une note responsable, le minimum est de 75 %.

Notez également que pour les pays où le règlement sur l'anguille ne s'applique pas, une norme similaire au moins équivalente à celle établie dans le règlement sur l'anguille et basée sur la mise en œuvre d'un plan de gestion de l'anguille approuvé par un comité scientifique international.

### **District de gestion de l'anguille**

Les districts de gestion de l'anguille décrits dans les critères 2.2 et 3.2 sont le plus petit niveau de bassin versant auquel des objectifs d'échappement d'anguilles argentées ont été fixés. Selon le pays, il peut s'agir de rivières individuelles, de groupes de bassins versants (bassins fluviaux) ou, dans certains cas, de pays entiers.

### **Taux de mortalité lors de la pêche à la civelle**

L'expérience des auditeurs au cours des dernières années montre que, outre la vérification de la conformité des engins de pêche aux meilleures pratiques, d'autres techniques telles que la vitesse de pêche sont moins faciles à mesurer.

La mesure la plus importante est le résultat - la survie des civelles après la pêche. Dans cette norme révisée, nous avons donc appliqué des critères moins nombreux et plus clairs pour aider le pêcheur et l'auditeur à savoir ce qui est exigé et mesuré.

### **Taux de mortalité dans la pêche à la civelle et dans le stockage**

La qualité et la survie des civelles capturées dépendent de la combinaison des paramètres suivants :

1. L'engin utilisé. Les épauettes manuelles sont les plus douces, mais elles sont moins efficaces que les bateaux. En cas d'utilisation de bateaux, des filets à écope ou des chaluts ("pibalours" en France) peuvent être utilisés. La qualité des civelles dépend de l'utilisation de ces engins :

2. La vitesse du navire
3. La durée du chalut
4. La conception et la configuration du filet, y compris la taille des mailles du cul de chalut
5. La manipulation et le stockage des poissons, par exemple l'utilisation de viviers.

### ***Test du carmin et de l'indigo***

Le colorant indigo Carmin peut être utilisé pour identifier les dommages subis par les civelles. Un protocole a été mis au point en France pour utiliser ce colorant afin d'échantillonner des lots de civelles et d'évaluer les dommages après la pêche et la mortalité probable. Il s'agit d'une méthode permettant d'évaluer objectivement les dommages et la mortalité liés à la pêche.

### ***Débardeur Vivier***

Il s'agit d'un réservoir destiné à accueillir des poissons vivants, équipé de systèmes permettant de renouveler l'eau et de contrôler et maintenir les normes de qualité de l'eau en fonction de l'espèce et du stade de vie du poisson.

### ***Mortalité due à la manipulation de la pêche***

La survie des civelles est très importante et dépend du soin apporté à leur capture, à leur manipulation et à leur stockage. Les pêcheurs doivent utiliser les meilleures pratiques pour maximiser la survie.

Des registres de mortalité doivent être tenus (y compris s'ils sont conservés temporairement dans des lieux éloignés du site de pesée). Le test carmin-indigo peut être utilisé comme indicateur des dommages et de la mortalité après la pêche, et la mortalité au cours de la première semaine dans les installations du négociant doit être attribuée à la manipulation de la pêche. Les acheteurs de civelles et les éleveurs d'anguilles représentés dans un groupe de parties prenantes en 2011 ont convenu que la mortalité au cours de la première semaine dans l'installation d'élevage d'anguilles est liée à la manipulation au cours de la pêche, de la détention et/ou du transport, plutôt qu'à des facteurs sous le contrôle de l'éleveur d'anguilles.

### ***Prises accessoires dans les pêcheries de civelles***

Afin d'évaluer l'impact de la pêche sur les captures accessoires au cours d'une saison de pêche, l'évaluateur aura besoin d'informations sur :

- Espèces représentées dans les prises accessoires
- Indication de la quantité de chaque espèce capturée au cours d'une période donnée (par exemple, par trait ou par immersion, par nuit).
- Protocoles ou méthodes de gestion des captures accessoires
- Comment les prises accessoires sont-elles gérées ?

Certaines espèces constituent bien entendu des prises accessoires acceptables, à condition qu'elles soient pêchées conformément à la réglementation.

Les "incidences négligeables" sont définies comme un faible taux de prises accessoires, un faible taux de blessures ou de mortalité dues aux rejets et des prises accessoires uniquement d'espèces abondantes dans la zone. On parle d'incidences "faibles" lorsque deux de ces critères sont remplis. Dans le cas d'un impact "grave", aucun des critères ne peut être pleinement rempli. Lorsqu'un seul critère est entièrement rempli, l'évaluateur doit faire preuve de discernement pour décider du résultat.

Les captures peu fréquentes mais importantes de zooplancton gélatineux dans les filets à civelles pendant les périodes d'efflorescence peuvent être exclues de ces critères.

### ***Bonnes données***

Les bonnes données sont définies comme celles qui peuvent être utilisées pour l'analyse statistique dans les limites scientifiques acceptées.

### ***Quotas et rendement durable***

Compte tenu de la taille, de l'aire de répartition et de la diversité du stock d'anguilles européennes, il n'est pas encore possible de fixer correctement le total admissible des captures, le rendement durable ou les quotas de capture, bien que cela puisse être possible dans les pêcheries individuelles où les données sont fiables. Les scientifiques de la pêche ont appliqué des quotas pour réguler les captures de pêche en France.

<b>Avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les civelles sont pêchées dans un lieu où l'impact sur les populations locales et totales d'anguilles est réduit au minimum.</li> <li>• La survie est maximisée</li> <li>• L'impact sur l'environnement / les autres espèces est minime</li> <li>• De bonnes données sur la pêche permettent une gestion efficace de la pêche</li> <li>• Les civelles sont vendues à des acheteurs certifiés SEG pour répondre à la demande de poissons certifiés.</li> </ul>
<b>Objectifs et mesures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La quantité (poids) et la proportion (%) de civelles capturées dans chaque pêcherie certifiée et non certifiée seront contrôlées. La proportion provenant de pêcheries certifiées passe de 5 % à 90 % entre 2018 et 2028.</li> <li>• Les taux de survie seront suivis et la norme sera relevée afin de rechercher une amélioration continue de la survie. Le taux de survie est en moyenne de 92,6 % pour l'ensemble des pêcheurs français (certifiés et non certifiés) en 2020/21 (<a href="#">Simon et al 2021</a>), et a été mesuré à une moyenne de 58 % en 2007 (<a href="#">Briand et al 2012</a>).</li> <li>• Les autorités de pêche auront de plus en plus confiance dans les données relatives à la pêche, y compris les captures par unité d'effort, pour prendre des décisions fiables en matière de gestion de la pêche.</li> <li>• La vente non justifiée et probable aux exportations illégales sera mesurée par une analyse du bilan de masse des systèmes de déclaration des captures, afin de soutenir l'objectif du commerce illégal dans la composante 1. Objectif : dans 10 ans (2018 - 2028), le niveau du commerce illégal aura été réduit de 75 %.</li> </ul>

**Critère 2.1 : La pêche à l'anguille est pratiquée dans un bassin versant qui atteint ses objectifs d'échappement.**

**Coefficient de pondération : 2**

<b>Indicateur de durabilité</b> (d'une valeur de 2 x Responsable Score de l'indicateur)	Il existe des données fiables qui montrent, à la satisfaction de l'autorité de la pêche, que l'objectif communautaire de 40 % d'échappement d'anguilles argentées (40 % B0) est atteint pour le fleuve ou dans le district de gestion de l'anguille.
--	--

<b>Indicateurs de responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des données fiables montrent, à la satisfaction de l'autorité de la pêche, qu'au moins 70 % de l'objectif Bbest pour l'échappement des anguilles argentées est atteint dans le fleuve ou le district de gestion de l'anguille. <u>OU</u></li> <li>• Il existe des données fiables qui montrent, à la satisfaction de l'autorité de la pêche, qu'un nombre suffisant de civelles s'échappe de la pêcherie pour atteindre les niveaux de recrutement ciblés à 100 % pour le bassin hydrographique.</li> </ul>
--------------------------------------	--

<b>Indicateurs en devenir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il existe des données fiables qui montrent, à la satisfaction de l'autorité de la pêche, que la rivière ou le RBD atteint 40 % - &lt;70 % de l'objectif Bbest <u>OU</u></li> <li>• Il existe des données fiables qui démontrent, à la satisfaction de l'autorité compétente en matière de pêche, que suffisamment de civelles échappent à la pêche pour atteindre les niveaux de recrutement cibles de 70 à 99,9 % pour le bassin hydrographique.</li> </ul>
-------------------------------	---

**Critère 2.2 : Les responsabilités du demandeur dans le cadre du plan de gestion de l'anguille pour la rivière ou le district ont bien progressé.**

**Coefficient de pondération : 2**

**Indicateurs de responsabilité** Des progrès crédibles ont été accomplis pour au moins 75 % des actions relatives à la pêche dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de l'anguille.

**Indicateurs en devenir** Des progrès crédibles ont été accomplis pour au moins 50 % des actions relatives à la pêche dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de l'anguille.

---

### Critère 2.3 : La pêche est bien gérée

#### Pondération : 1

- Indicateurs de responsabilité**
- Les pêcheurs sont titulaires d'une licence et fournissent des données sur les captures et l'effort de pêche par l'intermédiaire d'un système de télédéclaration.
  - Les données relatives aux captures et à l'effort de pêche sont collectées et analysées régulièrement par l'autorité de la pêche (au moins une fois par an à la fin de la saison).
  - Il existe un ensemble de données portant au moins sur les cinq dernières années que l'autorité de pêche considère comme exactes, utiles à des fins statistiques et fournissant une image complète de la pêcherie de civelles faisant l'objet de l'évaluation.
  - L'application de la réglementation est en place dans l'ensemble de la zone de pêche et il n'y a aucune preuve de l'existence d'un conflit d'intérêts dans la zone de pêche. la non-conformité systématique, régulière ou significative.

- Indicateurs en devenir**
- Les pêcheurs sont titulaires d'une licence et fournissent des données sur les prises et l'effort de pêche.
  - Les données relatives aux captures et à l'effort de pêche sont collectées et analysées régulièrement par l'autorité de la pêche (au moins une fois par an à la fin de la saison).
  - Il existe, pour les trois dernières années au moins, un ensemble de données considérées par l'autorité de pêche comme exactes et fournissant suffisamment d'informations sur la pêcherie de civelles faisant l'objet de l'évaluation pour la gestion et pour suivre les tendances annuelles des arrivées de civelles.
  - Il n'existe aucune preuve de non-conformité systématique, régulière ou significative.

### Critère 2.4 : la mortalité pendant la pêche est réduite au minimum

#### Coefficient de pondération : 2

- Indicateurs de responsabilité**
- La pêche se fait à l'aide de filets à main et dispose d'installations d'attente efficaces à proximité.
  - La pêche à partir de navires répond aux critères suivants :
    - i) la pêche se fait à faible vitesse (pas plus de 1 nœud par rapport à l'eau) ;
    - ii) La durée des trajets ne dépasse pas en moyenne 20 minutes, la durée maximale n'excédant pas 30 minutes ;
    - iii) maillage du cul de chalut inférieur ou égal à 1 mm ;
    - iv) le reste du filet est conçu de manière à ce que les civelles ne soient pas piégées ou abrasées ;
    - v) vivier à bord et en service ou des civelles maintenues humides dans des boîtes en polystyrène ;
    - vi) les pêcheurs tiennent des registres quotidiens précis de la mortalité, y compris s'ils les conservent temporairement à leur domicile, OU
  - Les pêcheurs peuvent démontrer que le taux de mortalité des captures pendant la durée de conservation dans l'installation de stockage est inférieur à 4 % pour chaque lot capturé. OU
  - Le test Carmin Indigo ou un test similaire indique que la mortalité est en moyenne inférieure à 4 %.
  - Le négociant destinataire signale que la mortalité au cours de la première semaine de stockage ne dépasse pas 4 %.

**Indicateurs  
en devenir**

- La pêche à partir de navires répond aux critères suivants :
  - i) la pêche est pratiquée à faible vitesse (pas plus de 1,5 nœud par rapport à l'eau) ;
  - ii) durée maximale du transport n'excédant pas 30 minutes ;
  - iii) maillage du cul de chalut inférieur ou égal à 1 mm ;
  - iv) le reste du filet est conçu de manière à ce que les civelles ne soient pas piégées ou abrasées ;
  - v) vivier à bord et en service ou des civelles maintenues humides dans des boîtes en polystyrène ;
  - vi) les pêcheurs tiennent des registres quotidiens précis de la mortalité, y compris s'ils les conservent temporairement à leur domicile, OU
- Les pêcheurs peuvent démontrer que le taux de mortalité des captures pendant la durée de conservation dans l'installation de stockage est compris entre 4 % et 8 % pour chaque lot capturé. OU
- Le test Carmin Indigo ou un test similaire indique que la mortalité se situe en moyenne entre 4 et 8 %.





- Le(s) négociant(s) destinataire(s) signale(nt) que la mortalité au cours de la première semaine de stockage atteint en moyenne entre 4% et 8%

### Critère 2.5 : La pêche a un impact négligeable sur les espèces faisant l'objet de prises accessoires.

Pondération : 1

<b>Responsable indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La pêche a un impact négligeable sur les captures accessoires.</li> <li>• Les prises accessoires sont remises à l'eau vivantes aussi doucement et rapidement que possible.</li> </ul>
<b>Indicateurs en devenir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La pêche a un faible impact sur les prises accessoires.</li> <li>• Les prises accessoires sont remises à l'eau vivantes aussi doucement et rapidement que possible.</li> </ul>

### Critère 2.6 : La pêche a un impact négligeable sur les espèces rares ou autres espèces protégées

Pondération : 1

<b>Indicateurs de responsabilité</b>	La pêche n'a pas d'interactions directes entraînant une mortalité ou des blessures avec d'autres espèces considérées comme vulnérables, menacées, en danger ou protégées par le droit national ou international.
<b>Indicateurs en devenir</b>	Interactions, entraînant la mortalité ou des blessures, avec d'autres espèces considérées comme vulnérables, menacées, en voie de disparition ou protégées par le droit national ou international, sont rares et n'ont pas d'impact global mesurable sur la population.

### Critère 2.7 : La pêche a des impacts négligeables sur les habitats

Pondération : 1

<b>Responsable indicateurs</b>	Les engins de pêche ne causent aucun dommage au benthos.
<b>Indicateurs en devenir</b>	Les dommages causés au benthos par les engins de pêche sont limités ou minimes.

### Critère 2.8 : Transport

Pondération : 1

<b>Indicateurs de responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'opérateur détient les autorisations de transport nécessaires</li> <li>• Un plan de transport a été mis en place pour minimiser la durée des trajets - il répond aux exigences en matière de transport des vertébrés.</li> <li>• L'emballage est effectué de manière à minimiser la manipulation, le temps et le stress.</li> <li>• Les anguilles sont maintenues au frais et à l'abri de l'humidité, avec un apport adéquat d'oxygène.</li> </ul>
<b>Aspirer indicateurs</b>	Aucun

### Critère 2.9 : Biosécurité

Pondération : 1

<b>Indicateurs de responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La pêche applique de bonnes mesures de biosécurité, telles que la désinfection et le séchage des filets et de l'équipement entre chaque pêche dans des eaux différentes. <u>OU</u> :</li> <li>• Les pêcheurs n'opèrent que dans la même rivière ou le même estuaire, sans risque de transfert de maladies ou d'espèces exotiques entre les bassins versants.</li> </ul>
<b>Indicateurs en devenir</b>	Aucun





## Composante 3 - Pêche à l'anguille jaune et argentée

<b>Enjeux</b>	<p>Les pêcheries d'anguilles jaunes et argentées ont fortement diminué depuis 2009 - en partie à cause de la réduction des populations d'anguilles qui les rend moins viables, et en partie parce que les autorités de pêche de nombreux pays ont fermé ou réduit la pêche dans le cadre de leurs plans de gestion de l'anguille.</p> <p>Lorsque cette pêche se poursuit, nous cherchons à ce qu'ils obtiennent une certification.</p> <p><b>Manger des anguilles jaunes et argentées sauvages</b></p> <p>Les anguilles jaunes et argentées sont des anguilles en cours de maturation. Les anguilles sauvages ont survécu à la période de mortalité maximale et sont adaptées à la vie dans l'environnement. Ces poissons sont ceux qui ont le plus de chances de survivre et de migrer vers les sargasses pour frayer. C'est la raison pour laquelle de nombreux plans de gestion de l'anguille ont arrêté ou réduit la pêche des anguilles jaunes et argentées. Comme pour les civelles, la norme est conçue pour ne soutenir la pêche que lorsque la rivière ou le district atteint l'objectif d'échappement et/ou d'autres critères.</p> <p><b>Certification</b></p> <p>Jusqu'à présent, aucune demande de certification SEG n'a été déposée pour les pêcheries d'anguilles jaunes ou argentées. Ceci pour un certain nombre de raisons, mais surtout parce que le secteur est fragmenté - il n'y a pas ou peu de coordination et de représentation de ces pêcheries. Le SEG s'efforcera davantage d'impliquer ces pêcheries au cours des cinq prochaines années, c'est-à-dire pendant la période couverte par cette version de la norme.</p> <p>De nombreuses notes, par exemple l'unité de pêche, la définition d'une pêche durable, les bonnes données, sont les mêmes que pour la pêche à la civelle, ci-dessus, et par souci de concision, ne sont pas répétées ici.</p>
<b>Notes</b>	
<b>Avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'impact sur l'environnement / les autres espèces est minime</li> <li>• De bonnes données sur la pêche permettent une gestion efficace de la pêche</li> </ul>
<b>Raison d'être</b>	Là où la pêche à l'anguille jaune et argentée existe, nous souhaitons qu'elle devienne et se montre responsable via la norme SEG
<b>Objectifs et mesures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La quantité (poids) et la proportion (%) d'anguilles jaunes et argentées capturées dans chaque pêcherie certifiée et non certifiée seront contrôlées. La proportion d'anguilles provenant de pêcheries certifiées passe de 0 % à 50 % au cours des dix prochaines années (2023 à 2033).</li> <li>• Les autorités de pêche auront de plus en plus confiance dans les données de pêche pour prendre des décisions plus fiables en matière de gestion de la pêche.</li> </ul>

**Critère 3.1 : La pêche à l'anguille est pratiquée dans un bassin versant qui atteint ses objectifs d'échappement.**

**Coefficient de pondération : 2**

<b>Indicateur de durabilité</b> (vaut 2 x la note de l'indicateur de responsabilité)	Il existe des données fiables qui montrent, à la satisfaction de l'autorité de la pêche, que l'objectif communautaire de 40 % d'échappement d'anguilles argentées (40 % B0) est atteint pour le fleuve ou dans le district de gestion de l'anguille.
---	--

<b>Indicateurs de responsabilité</b>	Des données fiables montrent, à la satisfaction de l'autorité de la pêche, que 70 % de la population de l'Union européenne sont des enfants de moins de 18 ans. l'objectif Bbest pour l'échappement des anguilles argentées est atteint dans la rivière ou le district de gestion des anguilles.
<b>Indicateurs en devenir</b>	Il existe des données fiables qui montrent, à la satisfaction de l'autorité de la pêche, que la rivière ou le RBD atteint 40 % - <70 % de l'objectif Bbest.



### Critère 3.2 : Les responsabilités du demandeur dans le cadre du plan de gestion de l'anguille ont bien progressé.

#### pour la rivière ou le district

Coefficient de pondération : 2

<b>Indicateurs de responsabilité</b>	Des progrès crédibles ont été accomplis pour au moins 75 % des actions relatives à la pêche dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de l'anguille.
--------------------------------------	---

<b>Aspirer indicateurs</b>	Des progrès crédibles ont été accomplis pour au moins 50 % des actions relatives à la pêche pour le la mise en œuvre du plan de gestion de l'anguille.
----------------------------	--

### Critère 3.3 : La pêche est bien gérée

Pondération : 1

<b>Indicateurs de responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les pêcheurs sont titulaires d'une licence. Au moins 90 % d'entre eux fournissent des données sur les prises et l'effort de pêche</li><li>• Les données relatives aux captures et à l'effort de pêche sont collectées et analysées régulièrement par l'autorité de pêche (au moins une fois par an à la fin de la saison).</li><li>• Il existe un ensemble de données portant au moins sur les cinq dernières années que l'autorité de pêche considère comme exactes, utiles à des fins statistiques et fournissant une image complète de la pêcherie de civelles faisant l'objet de l'évaluation.</li><li>• L'application de la réglementation est en place dans l'ensemble de la zone de pêche et il est prouvé que les règlements de pêche sont respectés dans une large mesure.</li></ul>
--------------------------------------	---

<b>Indicateurs en devenir</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les pêcheurs sont titulaires d'une licence. Au moins 75 % d'entre eux fournissent des données sur les captures et l'effort de pêche</li><li>• Les données relatives aux captures et à l'effort de pêche sont collectées et analysées régulièrement par l'autorité de pêche (au moins tous les deux ans).</li><li>• Il existe, pour les trois dernières années au moins, un ensemble de données considérées par l'autorité de pêche comme exactes et fournissant suffisamment d'informations sur la pêcherie de civelles faisant l'objet de l'évaluation pour la gestion et le suivi des tendances annuelles de l'arrivée de civelles.</li><li>• Il y a de bonnes raisons de penser que les règlements de pêche sont respectés dans une large mesure.</li></ul>
-------------------------------	--

### Critère 3.4 : La pêcherie a un impact négligeable sur les espèces faisant l'objet de prises accessoires.

Pondération : 1

<b>Indicateurs de responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La pêche a un impact négligeable sur les captures accessoires.</li><li>• Les prises accessoires sont remises à l'eau vivantes aussi doucement et rapidement que possible.</li><li>• Les prises accessoires mortes sont débarquées et enregistrées et utilisées de manière appropriée lorsque cela est possible.</li><li>• Les pêcheries présentent des initiatives visant à réduire la quantité de prises accessoires mortes</li></ul>
--------------------------------------	--

<b>Indicateurs en devenir</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La pêche a un faible impact sur les prises accessoires.</li><li>• Les prises accessoires sont remises à l'eau vivantes aussi doucement et rapidement que possible.</li></ul>
-------------------------------	--

### Critère 3.5 : La pêche a un impact négligeable sur les espèces rares ou autres espèces protégées

Pondération : 1



<b>Indicateurs de responsabilité</b>	La pêche n'a pas d'interactions directes entraînant une mortalité ou des blessures avec d'autres espèces considérées comme vulnérables, menacées, en danger ou protégées par le droit national ou international.
<b>Indicateurs en devenir</b>	Interactions, entraînant la mortalité ou des blessures, avec d'autres espèces considérées comme vulnérables, menacées, en danger ou protégées par le droit national ou international, sont rares et n'ont pas d'impact global mesurable sur la population.
<b>Critère 3.6 : La pêche a des impacts négligeables sur les habitats</b>	
<b>Pondération : 1</b>	
<b>Indicateurs de responsabilité</b>	Les engins de pêche ne causent aucun dommage au benthos.



<b>Aspirer indicateurs</b>	Les dommages causés au benthos par les engins de pêche sont limités ou rares.
----------------------------	---

### Critère 3.8 : Transport

Pondération : 1

<b>Indicateurs de responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'opérateur détient les autorisations de transport nécessaires</li> <li>• Un plan de transport a été mis en place pour minimiser la durée des trajets - il répond aux exigences en matière de transport des vertébrés.</li> <li>• L'emballage est effectué de manière à minimiser la manipulation, le temps et le stress.</li> <li>• Les anguilles sont maintenues au frais et à l'abri de l'humidité, avec un apport adéquat d'oxygène.</li> <li>• Les conducteurs ont reçu une formation appropriée et ont obtenu une licence de transport d'animaux vivants.</li> </ul>
--------------------------------------	---

<b>Indicateurs en devenir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun</li> </ul>
-------------------------------	---

### Critère 3.7 : biosécurité

Pondération : 1

<b>Indicateurs de responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La pêcherie applique de bonnes mesures de biosécurité telles que la désinfection et le séchage des filets et de l'équipement entre chaque pêche dans des eaux différentes, <u>OR</u> :</li> <li>• Les pêcheurs n'opèrent que dans la même rivière ou le même estuaire, sans risque de transfert de maladies ou d'espèces exotiques entre les bassins versants.</li> </ul>
--------------------------------------	--

<b>Indicateurs en devenir</b>	Aucun
-------------------------------	-------

## Volet 4 - Achat et commerce d'anguilles

<b>Enjeux</b>	<p>Les acheteurs de civelles occupent une position intégrale, importante mais aussi difficile dans la chaîne d'approvisionnement. Ils sont peu nombreux et certains considèrent qu'ils "contrôlent" le marché. Dans certains endroits, il existe des monopoles, tandis que dans d'autres, il y en a suffisamment pour permettre la concurrence. Leur relation avec les pêcheurs est cruciale - la confiance mutuelle et la loyauté sont importantes - et cette relation a souvent influencé des changements vers des pratiques de pêche plus responsables lorsque les acheteurs sont devenus plus conscients des pressions du marché. Les acheteurs doivent également relever le défi de remporter les appels d'offres des clients sur un marché très concurrentiel (où le facteur déterminant a trop souvent été le coût plutôt que la qualité), puis de chercher à trouver un équilibre avec l'incertitude de l'offre lorsque le nombre de civelles qui reviennent ou les conditions de pêche risquent de ne pas répondre à la demande du marché.</p> <p>À cela s'ajoute le risque constant du commerce illégal vers l'Asie. Les prix plus élevés sont une tentation pour certains, ce qui peut affecter de manière significative la demande et les prix du marché.</p>
<b>Notes</b>	<p>Des millions de civelles passent par un petit nombre d'acheteurs, de sorte que des questions telles que le bien-être et l'influence sont importantes pour de nombreux facteurs liés à la responsabilité.</p> <p><b>Manipulation prudente</b></p> <p>Une manipulation soigneuse implique, entre autres, de ne pas faire tomber ou basculer les</p>



anguilles de quelque hauteur que ce soit, de ne pas les assécher, de minimiser le contact avec les arêtes ou les coins tranchants, de ne rien faire qui puisse coincer la queue, de déplacer les anguilles avec de l'eau plutôt qu'avec des filets lorsque cela est possible, et de planifier la procédure à l'avance et de l'achever aussi rapidement que possible.





### **Conception d'installations de détention de civelles**

Pour être idéal pour la détention de civelles, il ne doit pas y avoir, par exemple, de coins ou d'arêtes vives, de débits excessifs ou de changements brusques de débit. Certains acheteurs peuvent utiliser des installations qui ont été adaptées plutôt que spécialement conçues, et qui peuvent donc ne pas être idéales.

### **Transport**

Aucun animal ne doit être transporté s'il n'est pas apte au voyage prévu, et tous les animaux doivent être transportés dans des conditions garantissant qu'ils ne subiront pas de blessures ou de souffrances inutiles. Les animaux blessés ou présentant des faiblesses physiologiques ou des processus pathologiques ne sont pas considérés comme aptes au transport.

Il n'y a pas de critère de score "aspirant" pour les transports - tout ce qui est inférieur à la norme optimale est considéré comme inacceptable.

### **Exigences en matière de repeuplement dans le cadre du règlement sur l'anguille**

Le règlement sur l'anguille prévoit que 60 % des civelles provenant des pêcheries doivent être mises à disposition pour le repeuplement (bien que l'UE puisse modifier temporairement ce pourcentage en cas de baisse importante des prix moyens du marché pour les anguilles utilisées pour le repeuplement).

Afin de soutenir cette partie importante du règlement, elle est intégrée dans la norme SEG. Les négociants ont un rôle important à jouer dans l'observation de la vente correcte des civelles conformément aux quotas de repeuplement et de consommation, et les auditeurs ont un rôle important à jouer, par l'analyse des registres, pour vérifier que les attributions sont légales.

### **Ségrégation**

- Les lots d'anguilles certifiées et non certifiées, quel que soit leur stade de vie, sont conservés dans des bassins séparés et clairement étiquetés.
- Les anguilles provenant des quotas de consommation et de repeuplement de civelles sont conservées dans des bassins distincts et clairement identifiés.
- Cette séparation est maintenue depuis le point de collecte jusqu'à la vente et au transport ultérieur, en passant par la détention.

### **Commerce en dehors de l'UE**

L'UE dispose d'une politique et d'une réglementation fortes, bien connues et de plus en plus réglementées pour le commerce des anguilles européennes au sein de l'UE, et pour restreindre le commerce en dehors de l'UE.

Pour les pays non membres de l'UE, bien qu'il existe des règlements internationaux de la CITES, l'application de ces règlements par les différentes autorités CITES de chaque pays risque d'être incohérente.

La SEG a publié sa position sur le commerce de l'anguille européenne en provenance et à destination de pays non membres de l'UE en novembre 2022. Ce critère transpose les attentes de cette position dans le cadre de la SEG. Standard.

<b>Avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Augmentation de l'offre, de la demande et de la proportion d'anguilles certifiées sur le marché</li><li>• Amélioration du bien-être et de la survie des anguilles lors de leur manipulation</li><li>• Réduction de la demande et de l'offre d'anguilles destinées à l'exportation illégale, entraînant une réduction du trafic illégal</li></ul>
<b>Raison d'être</b>	La justification des questions et des notes est décrite ci-dessus.

<b>Mesures</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La quantité (poids) et la proportion (%) d'anguilles commercialisées par les opérateurs certifiés et non certifiés. La proportion de négociants certifiés passe de 75 % à 90 % au cours des cinq prochaines années (2023-2028).</li><li>• Les taux de survie des poissons transportés ne cessent de s'améliorer</li></ul>
----------------	---

**Critère 4.1 : L'exploitation de civelles est une installation légalement enregistrée.**



#### Pondération : 1

<b>Indicateurs de responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'installation d'élevage de civelles est une exploitation aquacole enregistrée et/ou répond à toutes les exigences légales du pays.</li><li>• En France, si l'organisation traite plus de 20 tonnes par an, elle est enregistrée pour ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement)</li></ul>
<b>Indicateurs en devenir</b>	L'établissement n'est pas enregistré en tant qu'exploitation aquacole et ne satisfait pas à toutes les exigences légales, mais il a des projets crédibles pour s'enregistrer dans les 12 prochains mois.

#### Critère 4.2 : Mortalité dans l'installation de stockage

##### Coefficient de pondération : 2

<b>Indicateurs de responsabilité</b>	Les taux de mortalité, après la première semaine (après la pêche), sont inférieurs à 2 % en moyenne.
<b>Indicateurs en devenir</b>	Le taux de mortalité après la première semaine (après la pêche) est inférieur ou égal à 4 % en moyenne, mais supérieur ou égal à 2 %.

#### Critère 4.3 : Mortalité pendant le transport et la détention initiale en cas de transport vers l'exploitation

##### Coefficient de pondération : 2

<b>Indicateurs de responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La mortalité pendant le transport et la première semaine à destination est inférieure à 2 % en moyenne.</li></ul>
<b>Indicateurs en devenir</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La mortalité pendant le transport et la première semaine à destination est inférieure ou égale à 4 % en moyenne et supérieure ou égale à 2 % en moyenne.</li></ul>

#### Critère 4.4 : Qualité de l'eau

##### Pondération : 1

<b>Indicateurs de responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Un système est en place pour maintenir les paramètres clés de la qualité de l'eau dans des limites de tolérance adéquates pour la survie des anguilles (par exemple, ammoniacale, matières en suspension, pH, oxygène).</li><li>• Des procédures de gestion de la qualité de l'eau sont en place et prévoient un contrôle régulier des paramètres pertinents, ce qui montre que la qualité de l'eau est toujours élevée et stable.</li><li>• L'installation dispose d'un système de secours pour garantir que la qualité de l'eau n'affecte pas négativement les taux de survie en cas de défaillance de l'équipement.</li></ul>
<b>Indicateurs en devenir</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Un système est en place pour maintenir les paramètres clés de la qualité de l'eau dans des limites de tolérance adéquates pour la survie des anguilles (par exemple, ammoniacale, matières en suspension, pH, oxygène).</li><li>• L'établissement dispose au minimum d'un générateur de secours et d'une réserve d'oxygène.</li></ul>

#### Critère 4.5 : manipulation et bien-être

##### Pondération : 1

<b>Indicateurs de responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des systèmes sont en place et l'installation est conçue pour limiter au maximum les manipulations.</li><li>• Des procédures documentées sont en place pour la manipulation et, le cas échéant, la manipulation est prudente.</li><li>• L'infrastructure est conçue pour éviter les blessures, de sorte que l'utilisation de filets est rarement nécessaire. Lorsqu'ils sont utilisés, les filets sont à petites mailles (1 mm maximum).</li><li>• Les anguilles sont déplacées sans être séchées.</li></ul>
--------------------------------------	---



<b>Indicateurs en devenir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'installation n'est peut-être pas conçue de manière optimale, mais des systèmes sont en place pour éviter la manipulation autant que possible dans les limites de l'installation.</li> <li>• La manutention, lorsqu'elle est nécessaire, est soigneusement planifiée et exécutée</li> <li>• L'infrastructure a été optimisée autant que possible pour éviter les blessures</li> <li>• Les filets sont à petites mailles (1 mm maximum)</li> <li>• Les anguilles sont déplacées sans être séchées.</li> </ul>
-------------------------------	--

#### Critère 4.6 : Transport

**Pondération : 1**

<b>Indicateurs de responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un plan de transport a été mis en place pour minimiser la durée des trajets - il répond aux exigences en matière de transport des vertébrés.</li> <li>• L'emballage est effectué de manière à minimiser la manipulation, le temps et le stress.</li> <li>• Les anguilles sont maintenues au frais et à l'abri de l'humidité, avec un apport adéquat d'oxygène.</li> <li>• L'opérateur détient les autorisations de transport nécessaires pour le(s) pays où il opère.</li> </ul>
--------------------------------------	---

<b>Indicateurs en devenir</b>	Aucun
-------------------------------	-------

#### Critère 4.7 : Le pourcentage cible de civelles est utilisé pour le repeuplement.

**Coefficient de pondération : 2**

<b>Indicateurs de responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'acheteur peut fournir des preuves documentées qu'<u>il a vendu</u> au moins 60 % pour un montant de le repeuplement du pourcentage cible requis de ses civelles de la dernière saison dans le but premier de la conservation / de l'échappement.</li> </ul>
<b>Indicateurs en devenir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'acheteur peut fournir la preuve documentée qu'il <u>a réservé ou mis à disposition</u> au moins 60 % du pourcentage cible requis de ses civelles de la dernière saison disponible à des fins principales de conservation / d'échappement, <u>OU</u> :</li> <li>• L'acheteur peut apporter la preuve documentée qu'il a mis à disposition des civelles dans toute la mesure du possible, compte tenu des contraintes liées à la mise en œuvre du PGE dans ce pays.</li> </ul>

#### Critère 4.8 : la biosécurité est présente et les maladies sont traitées rapidement et de manière appropriée.

**Pondération : 1**

<b>Indicateurs de responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'utilisation de produits chimiques est conforme aux exigences légales des règlements de l'UE ou du pays concerné.</li> <li>• L'installation dispose des autorisations appropriées pour fonctionner de la part de l'autorité compétente en matière d'autorisation.</li> <li>• Un plan de biosécurité efficace et documenté est en place et il est prouvé qu'il est respecté.</li> <li>• Il existe des registres montrant un suivi régulier de l'état de santé et des signes éventuels de stress conformément au plan de l'établissement (y compris la réalisation de contrôles des parasites au microscope) et la mortalité quotidienne est enregistrée.</li> <li>• Des registres sont tenus conformément à la réglementation sur les médicaments pour l'utilisation de tous les médicaments et/ou produits chimiques utilisés dans l'établissement.</li> </ul>
--------------------------------------	--

**Indicateurs  
en devenir**

- L'utilisation de produits chimiques est conforme aux exigences légales des règlements de l'UE ou du pays concerné.
- L'installation a reçu les autorisations nécessaires pour fonctionner de la part de l'autorité compétente.



- Un plan de biosécurité efficace et documenté est en place et il est prouvé qu'il est respecté.
- Les anguilles font l'objet d'un suivi régulier de leur état de santé et des signes éventuels de stress (bien que cela puisse ne pas être documenté) et la mortalité journalière est enregistrée.
- Des registres sont tenus conformément à la réglementation sur les médicaments pour l'utilisation de tous les médicaments et/ou produits chimiques utilisés dans l'établissement.

#### Critère 4.9 : Les risques liés au commerce avec les pays non membres de l'UE sont atténués de manière adéquate

**Pondération : 1**

**Indicateurs de responsabilité**

- La destination non-UE applique le même niveau de robustesse que l'UE, afin d'être cohérent avec le règlement de l'UE sur l'anguille, c'est-à-dire :- le niveau de robustesse de la destination non-UE.

- Le pays donateur atteint l'objectif de 60 % de repeuplement en civelles,
- Les pays donateurs et bénéficiaires ont des plans de gestion de l'anguille qui sont du même niveau que ceux spécifiés dans l'UE,
- Les pays donateurs et bénéficiaires mettent en œuvre ces plans de gestion de l'anguille, avec plus de 50 % des actions mises en œuvre ou en cours.
- Des processus d'assurance supplémentaires et vérifiables sont mis en place pour garantir que le commerce est effectué aux fins prévues. Par exemple, un inspecteur indépendant pourrait accompagner et vérifier qu'un lot de civelles destiné à la reconstitution des stocks a été entièrement utilisé à cette fin.

**Indicateurs en devenir**

- Le pays donateur atteint l'objectif de repeuplement en civelles de 40 à 59%.
- Les pays donateurs et bénéficiaires disposent de plans de gestion de l'anguille qui sont en attente d'approbation par le CIEM ou un organisme équivalent.
- Les pays donateurs et bénéficiaires mettent en œuvre ces plans de gestion de l'anguille, avec 25 à 49 % des actions mises en œuvre ou en cours.
- Des processus d'assurance supplémentaires et vérifiables sont mis en place pour garantir que le commerce est effectué aux fins prévues. Par exemple, un inspecteur indépendant pourrait accompagner et vérifier qu'un lot de civelles destiné à la reconstitution des stocks a été entièrement utilisé à cette fin.

### Composante 5 - Élevage d'anguilles

<p><b>Enjeux</b></p>	<p>Les taux de survie et de croissance élevés dans les fermes piscicoles par rapport à la nature permettent l'utilisation efficace de millions de civelles pour le repeuplement et la fourniture d'aliments de haute qualité pour l'homme. Cependant, les fermes piscicoles doivent être bien gérées pour être à la fois rentables et responsables. Un mauvais élevage peut entraîner des maladies, une mortalité élevée et la pollution. Les aliments sont souvent fabriqués à partir d'autres espèces de poissons, qui doivent provenir de sources certifiées durables ou responsables. L'élevage doit contribuer au repeuplement afin de jouer son rôle dans le soutien des projets de conservation des anguilles.</p>
<p><b>Notes</b></p>	<p><b>Si la ferme d'élevage d'anguilles a obtenu une autre norme d'élevage de poissons, par exemple l'Aquaculture Stewardship Council (ASC), les preuves présentées pour cette norme peuvent être utilisées pour l'évaluation ici.</b></p> <p><b><i>Taux de mortalité pendant la culture</i></b></p> <p>Contrairement à la pêche, la traçabilité au niveau de l'exploitation doit garantir que la mortalité peut être mesurée directement et évaluée de manière fiable par les évaluateurs. Il convient donc d'utiliser la méthodologie suivante:-</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesurer la mortalité en pièces de kg / jour / système</li> </ul>





- Additionner et calculer le nombre total de pièces/ kg pour l'année
- Le calcul de la mortalité est :
  - nombre de pièces (mortalité) / nombre moyen de pièces sur le site au cours de l'année, en %, ou
  - kg de mortalité par an /
- Elle doit être calculée pour chaque classe d'âge (nouveaux arrivants) chaque année et ces chiffres doivent être disponibles et calculés sur trois ans. Dans la plupart des élevages d'anguilles, il y a généralement trois classes d'âge et la durée de vie moyenne des anguilles dans un élevage est de 1,5 an.

### **Alimentation**

Pour les aliments pour animaux autres que les aliments en granulés (par exemple, les œufs de cabillaud), il incombe à l'organisation soumise à l'évaluation de démontrer que la source provient de sources responsables ou durables. Les fabricants d'aliments pour animaux doivent être prêts à fournir les sources et la ventilation des ingrédients des aliments pour animaux, qui doivent provenir de sources certifiées.

Le [MarinTrust](#) est un programme de certification tierce partie qui certifie la production d'ingrédients marins (norme MarinTrust) et la chaîne de contrôle de ces ingrédients marins (norme MarinTrust CoC).

### **Taux de conversion des aliments**

Un bon ratio de conversion alimentaire (RCA) est essentiel pour garantir que l'exploitation fonctionne de manière efficace et utilise ses aliments de manière optimale.

### **Méthodes d'abattage**

L'[Agence européenne des normes alimentaires](#) indique que les anguilles doivent être étourdiées à l'aide d'un dispositif électrique ou d'un dispositif d'étourdissement avant d'être mises à mort. Ces meilleurs conseils et pratiques sont appliqués ici.

### **Reconstitution des stocks d'anguilles cultivées**

L'exigence de repeuplement des anguilles pendant l'élevage établit une distinction entre la fourniture effective d'anguilles pour le repeuplement et la "mise à disposition" d'anguilles pour le repeuplement (c'est-à-dire la volonté des éleveurs d'anguilles de fournir des anguilles pour le repeuplement au fur et à mesure de l'existence d'un marché, même si celui-ci est moins lucratif que le marché des produits à base d'anguilles).

Quelle que soit la méthode utilisée, l'exploitation doit être en mesure de fournir des preuves à l'appui et de démontrer que les anguilles sont destinées au repeuplement (les documents destinés aux acheteurs indiquant cette finalité constitueraient des preuves suffisantes à cet égard). Dans ce contexte, le repeuplement se réfère au repeuplement dans le but premier de renforcer les populations locales d'anguilles.

Les pourcentages de réapprovisionnement doivent être calculés par pièce, bien qu'un poids moyen puisse être utilisé pour le calculer. Le calcul à effectuer est le suivant :

**(Année de repeuplement Total (par pièce)/Année d'admission (par pièce) = % de repeuplement par an**

### **Croissance lente**

Les poissons à croissance lente ne doivent pas être utilisés de manière sélective pour le repeuplement, car cela pourrait modifier la population d'eau douce d'une manière qui n'est pas naturelle et qui pourrait affecter la génétique.

### **Quotas de réapprovisionnement et de consommation**

Les civelles achetées pour l'élevage d'anguilles destinées à la consommation doivent

provenir uniquement du quota de consommation de civelles.

**Ségrégation**

- Les civelles achetées pour l'élevage d'anguilles destinées à la consommation doivent provenir uniquement du quota de consommation de civelles.
  - Les lots d'anguilles certifiées et non certifiées, quel que soit leur stade de vie, sont conservés dans des bassins séparés et clairement étiquetés.
-

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette séparation est maintenue depuis le point de collecte jusqu'à la vente et au transport ultérieur, en passant par la détention.</li> </ul>
<b>Avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La survie est maximisée</li> <li>• Les élevages d'anguilles jouent leur rôle dans les projets de conservation et de mise en valeur de l'anguille</li> <li>• Les denrées alimentaires destinées à la consommation humaine sont fournies avec un impact minimal sur l'environnement.</li> </ul>
<b>Objectifs et mesures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un nombre et une proportion croissants d'élevages d'anguilles sont certifiés SEG.</li> <li>• En 2028, la proportion totale d'anguilles certifiées qui passent par les élevages d'anguilles en Europe est de 90 %.</li> </ul>

**Critère 5.1 : Le taux de mortalité total au cours du processus de culture est faible.**

**Coefficient de pondération : 2**

<b>Indicateurs de responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux de mortalité des anguilles d'élevage est inférieur ou égal à 10 % en moyenne pour l'année en cours et l'année précédente OU en moyenne pour les cinq années précédentes.</li> <li>• Un registre quotidien précis du nombre et des causes de la mortalité est tenu.</li> </ul>
--------------------------------------	--

<b>Indicateurs en devenir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux de mortalité en pourcentage des anguilles d'élevage se situe entre 10 et 15 % en moyenne pour l'année en cours et les années précédentes OU en moyenne pour les cinq années précédentes.</li> <li>• Un registre quotidien précis du nombre de décès est tenu.</li> </ul>
-------------------------------	---

**Critère 5.2 : Les ingrédients de la farine et de l'huile de poisson contenus dans les aliments pour animaux proviennent d'une source responsable.**

**Pondération : 1**

<b>Indicateurs de responsabilité</b>	La farine/huile de poisson contenue dans les aliments (y compris les aliments pour jeunes animaux) est certifiée par le MSC ou le MarineTrust, ou il est démontré d'une autre manière qu'elle provient de sources responsables ou durables.
--------------------------------------	---

<b>Indicateurs en devenir</b>	La farine/huile de poisson contenue dans les aliments pour animaux (y compris les aliments pour juvéniles) ne provient pas d'une entreprise certifiée responsable ou d'un organisme de certification. mais il existe des plans crédibles pour passer à un tel fournisseur dans les 12 mois.
-------------------------------	--

**Critère 5.3 : Les aliments pour animaux sont utilisés de la manière la plus efficace possible**

**Pondération : 1**

<b>Indicateurs de responsabilité</b>	L'indice de consommation moyen de l'exploitation est globalement inférieur à 1,6.
--------------------------------------	---

<b>Aspirer indicateurs</b>	L'indice de consommation moyen de l'exploitation se situe globalement entre 2,0 et 1,6.
----------------------------	---

**Critère 5.4 : Qualité de l'eau**

**Pondération : 1**

- Indicateurs de responsabilité**
- Un système est en place pour maintenir les paramètres clés de la qualité de l'eau dans des limites de tolérance adéquates pour la survie des anguilles (par exemple, ammoniacale, matières en suspension, pH, oxygène).
  - Des procédures de gestion de la qualité de l'eau sont en place et prévoient un contrôle régulier des paramètres pertinents, ce qui montre que la qualité de l'eau est toujours élevée et stable.
  - La surveillance de la qualité de l'eau est reliée à un système d'alarme en cas de baisse soudaine de la qualité de l'eau.
-

	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'installation dispose d'un système de secours pour garantir que la qualité de l'eau n'affecte pas les taux de survie en cas de panne d'électricité.</li> </ul>
<b>Indicateurs en devenir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un système est en place pour maintenir les principaux paramètres de qualité de l'eau dans des limites de tolérance appropriées (par exemple, ammoniacque, matières en suspension, pH, oxygène).</li> <li>Des procédures de gestion de la qualité de l'eau sont en place et un contrôle régulier des paramètres pertinents montre que la qualité de l'eau est toujours élevée et stable.</li> </ul>

### Critère 5.5 : les impacts écologiques des rejets d'effluents sont minimes

Pondération : 1

<b>Indicateurs de responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le système est en circuit fermé et n'a pas de décharge OU</li> <li>Les rejets d'effluents sont régulièrement testés par l'exploitation ET</li> <li>Les rejets d'effluents sont conformes à toutes les exigences locales et nationales ET</li> <li>N'a pas été jugé non conforme au cours des 5 dernières années.</li> </ul>
<b>Indicateurs en devenir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les rejets d'effluents sont régulièrement testés par l'exploitation ET/OU</li> <li>A été jugé non conforme au plus une fois au cours des cinq dernières années.</li> </ul>

### Critère 5.6 : Le classement, l'abattage et le transport sont effectués dans le respect du bien-être des animaux.

Pondération : 1

<b>Indicateurs de responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La notation est effectuée de manière efficace</li> <li>L'abattage est complété par une méthode qui entraîne une mort instantanée ou rend les animaux insensibles à la douleur, c'est-à-dire l'étourdissement électrique ou l'étourdissement par percussion.</li> <li>Des procédures sont en place pour garantir que le transport offre des conditions adéquates pour le bien-être des poissons.</li> </ul>
<b>Indicateurs en devenir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>D'autres méthodes d'étourdissement avant l'abattage, précédemment acceptables, sont utilisées, par exemple la réfrigération, mais il existe des plans crédibles pour investir dans les méthodes les plus récentes au cours des 12 prochains mois.</li> </ul>

### Critère 5.7 : L'organisation fournit des anguilles pour le repeuplement.

Coefficient de pondération : 2

<b>Indicateurs de responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'organisation peut apporter la preuve documentée que 10 % ou plus de sa production annuelle d'anguilles (par pièce) <u>ont été consacrés</u> au repeuplement à des fins de conservation.</li> <li>/ échappement de l'anguille argentée et que</li> <li>Toutes les anguilles achetées dans le cadre du quota de repeuplement ont été utilisées pour le repeuplement.</li> </ul>
<b>Indicateurs en devenir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'organisation peut apporter la preuve documentée qu'elle met 10 % de sa production annuelle d'anguilles (par pièce) à <u>disposition</u> pour le repeuplement dans le but premier de la conservation / de l'échappement des anguilles argentées ET/OU pour les nouveaux clients, l'exploitation peut démontrer qu'elle a réservé pour le repeuplement de l'année suivante plus de 10 % de la production annuelle prévue d'anguilles (par pièce) dans le but de la conservation / de l'échappement, et</li> <li>Toutes les anguilles achetées dans le cadre du quota de repeuplement ont été utilisées</li> </ul>

pour le repeuplement.

**Exceptions**

- Les exploitations qui ne produisent que des alevins pour d'autres exploitations sont exclues, car la responsabilité du repeuplement incombe aux exploitations qui achètent les alevins.



**Critère 5.8 : Les anguilles destinées au repeuplement ne sont pas classées comme des animaux à croissance lente.**

**Coefficient de pondération : 2**

**Indicateurs de responsabilité** La fourchette de taille et les quantités d'anguilles destinées au repeuplement reflètent à 100 % celles de la classe d'âge dans l'ensemble de l'exploitation.

**Aspirer indicateurs** La fourchette de tailles et les quantités ne représentent qu'un supplément de 25 % par rapport à celles prévues pour les produits de l'UE.  
Le repeuplement se fait à partir de poissons à croissance plus lente de la même classe d'âge.

**Critère 5.9 : la biosécurité est présente et les maladies sont traitées rapidement et de manière appropriée.**

**Coefficient de pondération : 2**

**Indicateurs de responsabilité**

- L'installation a reçu les autorisations nécessaires pour fonctionner de la part des autorités compétentes.
- L'utilisation de produits chimiques est conforme aux exigences légales de l'UE ou du pays concerné.
- Un plan de biosécurité efficace et documenté est en place et il est prouvé qu'il est respecté.
- Des registres quotidiens sont disponibles pour surveiller la santé des poissons et les signes de stress, et la mortalité quotidienne est enregistrée.
- Des registres sont tenus conformément à la réglementation sur les médicaments pour l'utilisation de tous les médicaments et/ou produits chimiques utilisés dans l'établissement.
- Les UV sont utilisés à un niveau approprié et la séparation entre les réservoirs est suffisante.

**Indicateurs en devenir**

- L'installation dispose des autorisations appropriées pour fonctionner de la part de l'autorité compétente en matière d'autorisation.
- L'utilisation de produits chimiques est conforme aux exigences légales de l'UE ou du pays concerné.
- Un plan de biosécurité efficace et documenté est en place et il est prouvé qu'il est respecté.
- Les anguilles sont régulièrement inspectées pour détecter les maladies (bien que cela puisse ne pas être documenté) et la mortalité quotidienne est enregistrée.
- Des registres sont tenus conformément à la réglementation sur les médicaments pour l'utilisation de tous les médicaments et/ou produits chimiques utilisés dans l'établissement.





## Composant 6 - Restockage

<b>Enjeux</b>	Une discussion sur la reconstitution des stocks est présentée à la section 5.5. Si le repeuplement est une mesure acceptée dans le règlement relatif à l'anguille, et si la présente norme vise à soutenir le règlement, elle fixe des critères pour le faire de manière responsable et conformément aux principes suivants les meilleures pratiques.
<b>Avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'échappement des anguilles argentées dans le bassin versant cible est augmenté par le repeuplement, pour atteindre ou dépasser l'objectif de 40 % de B0.</li> <li>• Les populations locales d'anguilles sont renforcées, ce qui profite à la faune et à la biodiversité.</li> </ul>
<b>Raison d'être</b>	Cela dépend de l'hypothèse non prouvée selon laquelle le fait de prélever des civelles dans des zones d'abondance et de les stocker dans des zones à faible recrutement entraîne une augmentation des populations d'anguilles dans les eaux européennes, scandinaves et nord-africaines, ainsi qu'une augmentation correspondante de l'échappement des anguilles argentées, ce qui entraîne une augmentation du frai et, par la suite, du recrutement des civelles ; ou, au moins, que cela stimule les populations d'anguilles et que les anguilles argentées sont plus nombreuses. biodiversité dans les eaux repeuplées .
<b>Objectifs et mesures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'échappement d'anguilles argentées dans le bassin versant bénéficiaire est mesuré par l'autorité locale de la pêche avec des calculs de plus en plus sûrs.</li> <li>• Le repeuplement et l'impact sur l'échappement des anguilles sont mesurés</li> <li>• L'échappée d'anguilles argentées augmente pour atteindre l'objectif de 40 %.</li> </ul>

**Critère 6.1 : Le repeuplement est effectué conformément à un PGE approuvé, afin d'améliorer l'échappée pour atteindre ou dépasser l'objectif de 40 %, et est approuvé par l'agence compétente.**

**Pondération : 1**

<b>Indicateurs de responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le plan de gestion des anguilles est approuvé et le repeuplement fait partie du programme convenu qui devrait, avec une confiance raisonnable, permettre d'atteindre l'objectif de 40 % d'échappées à l'avenir.</li> <li>• La pêche dans la zone de repeuplement se situe à un niveau qui dépasse l'objectif de survie de 40 %.</li> </ul>
<b>Indicateurs en devenir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le plan de gestion est approuvé et il existe des preuves de sa mise en œuvre. Le repeuplement fait partie du plan de gestion.</li> <li>• La pêche dans la zone de repeuplement se fait à un niveau qui permet d'atteindre un taux de survie de 30 à 40 %.</li> </ul>

**Critère 6.2 : Les taux de survie et de croissance des anguilles repeuplées, ainsi que l'échappement du système, peuvent être estimés.**

**Pondération : 1**

<b>Indicateurs de responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un programme de suivi calcule les taux de survie et de croissance des anguilles repeuplées, de sorte qu'il existe de bonnes preuves que le repeuplement augmente de manière significative la biomasse d'anguilles et contribue à l'échappement.</li> <li>• Des recherches sont en cours sur les moyens d'améliorer le programme de repeuplement ou les techniques de repeuplement.</li> </ul>
<b>Indicateurs en devenir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un programme de surveillance permet d'estimer la survie, la croissance et l'échappement. Le programme Les données suggèrent que le repeuplement augmente la biomasse d'anguilles et contribue à l'échappement.</li> </ul>

**Critère 6.3 : La zone de repeuplement est propice à la croissance, à la survie et à l'échappement des anguilles.**

**Pondération : 1**

<b>Indicateurs de responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les informations écologiques suggèrent que le système dans lequel les anguilles sont repeuplées est un habitat approprié pour les anguilles (par exemple, le type de masse d'eau, la productivité, la présence antérieure d'anguilles).</li></ul>
--------------------------------------	---



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il n'y a pas de barrières significatives à l'échappement des anguilles argentées du système OU des systèmes sont en place qui permettent manifestement à une proportion significative d'anguilles argentées de contourner ces barrières (par exemple, des passes efficaces ou des pièges et des transports).</li> <li>• L'empoissonnement est effectué à des densités adaptées à la capacité de l'environnement (productivité, température).</li> </ul>
<b>Indicateurs en devenir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Par analogie avec d'autres systèmes, on peut raisonnablement supposer que le système dans lequel les anguilles sont repeuplées est un bon habitat pour les anguilles.</li> <li>• S'il existe des obstacles à l'échappement des anguilles argentées, des plans sont mis en place pour permettre un niveau raisonnable d'échappement qui sera mis en œuvre à temps pour permettre à cette cohorte de repeuplement de contribuer à l'échappement.</li> <li>• L'empoissonnement est effectué à des densités adaptées à la capacité de l'environnement (productivité, température).</li> </ul>

**Critère 6.4 : Biosécurité : Le risque que les anguilles repeuplées introduisent des maladies dans les populations sauvages a été évalué et est minime.**

**Pondération : 1**

<b>Indicateurs de responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les anguilles sont testées avant le repeuplement et s'avèrent exemptes de maladies ET/OU les anguilles proviennent d'une source connue qui est testée au moins une fois par an et s'avère exempte de maladies.</li> </ul>
<b>Indicateurs en devenir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les anguilles sont testées avant le repeuplement lorsqu'elles proviennent d'une nouvelle zone, puis périodiquement (au moins une fois par an) pour s'assurer qu'elles sont exemptes de maladies.</li> </ul>

## Composante 7 - Transformation, fournitures de gros et de détail

<b>Enjeux</b>	<p>Cette composante décrit la chaîne, parfois courte, parfois longue, de l'anguille quittant la pêcherie ou la pisciculture, transformée pour la consommation humaine (par exemple, en filets, fumée, en gelée), distribuée aux détaillants et ensuite vendue au consommateur (par exemple, le public, les restaurants).</p> <p>Dans certains cas, plusieurs processus peuvent être réalisés par la même entreprise, par exemple, certaines entreprises familiales aux Pays-Bas possèdent leur propre élevage d'anguilles, leur propre fumoir et vendent directement au public.</p>
<b>Notes</b>	<p>Quelques critères supplémentaires s'appliquent aux transformateurs, aux grossistes et aux détaillants. Ils s'ajoutent à ceux du volet 1.</p> <p>Lorsque l'installation met en œuvre d'autres processus visés par la présente norme, par exemple l'élevage d'anguilles, l'entreprise et l'évaluateur décident des éléments pertinents à auditer. Lorsqu'un transformateur reçoit des anguilles vivantes, le critère de bien-être est appliqué.</p> <p>Les transformateurs produisent des aliments destinés à la consommation humaine.</p>
<b>Avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les clients et les consommateurs ont la possibilité et le choix d'acheter de l'anguille d'origine responsable.</li> </ul>

**Objectifs et mesures**

- Un nombre et une proportion croissants de transformateurs, de grossistes et de détaillants fournissent de l'anguille certifiée, de 5 % en 2018 à 75 % en 2028.
  - La proportion d'anguilles certifiées dans les ventes au détail augmente, passant de 5 % en 2018 à 75 % en 2028.
-

## Critère 7.1 : Biosécurité et hygiène alimentaire

<b>Indicateurs de responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les plans d'hygiène alimentaire sont respectés et les cas d'infection sont rares.</li><li>• Les normes de sécurité alimentaire sont respectées et l'organisation dispose des enregistrements appropriés en matière d'hygiène et de sécurité alimentaires.</li></ul>
--------------------------------------	---

## Critère 7.2 : Bien-être des animaux

Pondération : 1

<b>Indicateurs de responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des procédures sont en place pour garantir que le transport et le stockage dans des réservoirs d'attente offrent des conditions adéquates pour le bien-être des poissons.</li><li>• L'abattage est complété par une méthode qui entraîne une mort instantanée ou rend les animaux insensibles à la douleur, c'est-à-dire l'étourdissement électrique ou l'étourdissement par percussion.</li></ul>
--------------------------------------	--

<b>Indicateurs en devenir</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des procédures sont en place pour garantir que le transport et le stockage dans des réservoirs d'attente offrent des conditions adéquates pour le bien-être des poissons.</li><li>• D'autres méthodes d'étourdissement avant l'abattage, auparavant acceptables, sont utilisées, par exemple la réfrigération, mais des plans crédibles ont été mis en place pour investir dans les méthodes les plus récentes au sein de l'Union européenne. 12 prochains mois .</li></ul>
-------------------------------	---

## 11. Assurance

Les règles, procédures et orientations relatives à la gouvernance et à l'assurance de la norme sont désormais séparées de la norme elle-même et décrites dans le système d'assurance de la SEG, qui est publié sur le [site web de la SEG](#).

Les introductions à ces procédures ont été incluses dans les versions antérieures de cette norme, qui a fait l'objet d'une consultation des parties prenantes en 2017 - 2018.

## 12. Mesures

Les mesures suivantes sont appliquées pour identifier l'impact de cette norme sur son objectif d'améliorer les pratiques dans le secteur de l'anguille et de contribuer à la reconstitution de la population d'anguilles. Ceux-ci constituent la base de notre système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL), élaboré conformément au code ISEAL et publié sur le [site web de la SEG](#).

Composant	Mesures
<b>Mesures de production</b>	
<b>1. Engagement en faveur de la légalité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le niveau du commerce illégal de civelles (nombre de tonnes), mesuré en tant que captures déclarées non comptabilisées en Europe</li> <li>Le niveau indicatif du commerce illégal (en tonnes) tel que rapporté par Europol</li> </ul>
<b>2. Négociation en anguille certifiée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre et le pourcentage d'entreprises dans chaque partie du secteur qui atteignent la norme</li> </ul>
<b>3. Traçabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quantité (tonnes) et proportion (%) des ventes dont la traçabilité est certifiée à partir d'une source responsable</li> </ul>
<b>5. Pêche à la civelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quantité (tonnes) et proportion (%) de civelles capturées dans chaque pêcherie certifiée et non certifiée</li> <li>Taux de survie à la manipulation de la pêche (en %)</li> </ul>
<b>6. Pêche à l'anguille jaune et argentée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quantité (tonnes) et proportion (%) d'anguilles jaunes et argentées capturées par chaque pêcherie certifiée et non certifiée</li> </ul>
<b>7. Achat et commerce d'anguilles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quantité (tonnes) et proportion (%) d'anguilles provenant de chaque pêcherie certifiée et non certifiée</li> </ul>
<b>8. L'élevage d'anguilles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quantité (tonnes) et proportion d'anguilles certifiées passant par les élevages d'anguilles</li> </ul>
<b>9. Réapprovisionnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le % (nombre) de toutes les civelles capturées fournies pour le repeuplement</li> </ul>
<b>10. Commerce de gros et de détail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre et proportion d'entreprises et proportion des ventes utilisant le logo correspondant pour indiquer que le produit est traçable et provient d'une source responsable.</li> <li>Les fournisseurs et les consommateurs sont convaincus que le label est crédible et qu'ils en comprennent la signification.</li> </ul>
<b>Mesures d'impact</b>	

<p><b>Environnement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour des civelles tel que mesuré et rapporté par l'indice de recrutement WGEEL du CIEM</li> <li>• Échappée d'anguilles argentées dans les districts de gestion de l'anguille, telle que rapportée par le CIEM WGEEL</li> <li>• La protection de l'anguille européenne atteint l'objectif de 40 % de survie</li> <li>• Les obstacles à la migration sont supprimés ou atténués de manière adéquate, dans un premier temps pour atteindre l'objectif de 25 000 km de cours d'eau dans le <a href="#">réseau Swimways</a> d'ici à 2030.</li> </ul>
<p><b>Social</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les habitats humides sont restaurés afin d'augmenter la quantité, la qualité et la connectivité de l'environnement aquatique pour les anguilles.</li> <li>• Nombre de personnes employées (certifiées et dans l'ensemble du secteur)</li> <li>• Un plus grand engagement de toutes les parties prenantes intéressées par l'anguille européenne</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le commerce illégal d'anguilles est réduit au minimum (l'objectif final est de 0 %).</li> <li>• Une proportion croissante (objectif ultime : 100 %) de la pêche, du commerce et de la consommation d'anguilles démontre son engagement en faveur de la protection et de l'utilisation responsable en respectant la norme SEG.</li> <li>• Le groupe "Sustainable Eel" (anguille durable) défend avec succès la protection, l'utilisation durable et la reconstitution de l'anguille auprès des gouvernements et des parties prenantes.</li> </ul>
<b>Économique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valeur totale des ventes d'anguilles (certifiées, non certifiées, consommation et repeuplement) (en euros)</li> <li>• Les effets néfastes des opérations hydrauliques sur les populations d'anguilles sont minimisés,</li> <li>• Les moyens de subsistance de ceux qui pêchent et commercialisent l'anguille de manière responsable sont maintenus.</li> </ul>

### 13. Glossaire

Termes non définis dans le texte.

<b>Durée</b>	<b>Définition</b>
<b>Impacts négligeables</b>	Faible taux de prises accessoires, faible taux de blessures ou de mortalité dues aux rejets et prises accessoires uniquement d'espèces abondantes dans la zone.
<b>Impacts à faible niveau</b>	Lorsque deux des critères ci-dessus sont remplis.
<b>Organisation</b>	Une entreprise, une organisation, un groupe d'entreprises ou un groupe d'organisations qui ont en commun la propriété, la direction ou la gestion d'une personne, d'une entreprise ou d'une organisation. Par exemple, l'UBO (Ultimate Beneficial Owner) qui porte généralement aussi la responsabilité ou un groupe de sociétés. Particulièrement important pour les organisations complexes composées de plusieurs entreprises ou entités situées dans plusieurs pays.
<b>Élevage</b>	Pêche dans des eaux naturelles dans lesquelles le recrutement naturel est considérablement complété par un ensemencement en anguilles juvéniles. Le Lough Neagh, en Irlande du Nord, en est un exemple.
<b>Récupération et Récupération durable</b>	La taille du stock d'anguilles européennes à laquelle le groupe de travail du CIEM sur l'anguille considère que l'anguille s'est rétablie, qu'elle est biologiquement sûre et que des rendements durables peuvent être fixés. L'indicateur actuel de cette taille de stock est 40 % de B0.
<b>Participant SEG</b>	Un candidat officiel au programme de certification SEG, ayant complété l'outil d'auto-évaluation de la norme SEG.
<b>Utilisation durable</b>	Utilisation du stock d'anguilles, à un niveau permettant également sa reconstitution
<b>Durabilité</b>	L'adoption de pratiques visant à la reconstitution à long terme du stock d'anguilles







Sustainable  
*Eel* Group

# La norme SEG

Un code de conduite pour un secteur de l'anguille responsable

Droit d'auteur :



Sustainable  
*Eel* Group

Version 7.0, projet 2  
juillet 2023

Pour plus d'informations, veuillez consulter [www.sustainableeelgroup.org](http://www.sustainableeelgroup.org)

Ou contactez-nous à l'adresse suivante [standard@sustainableeelgroup.org](mailto:standard@sustainableeelgroup.org)

Adresse du siège social :

Wetlands International - European Association  
Mundo J, Rue de l'Industrie 10, 1000,  
Bruxelles, Belgique.